



LE NATIONALISME CORSE

Mémoire de géopolitique

du Lieutenant colonel Thierry BARONNET

dans le cadre du séminaire « identités ethno-culturelles »

Directeur : M. Yves Plasseraud

Avril 2003

Le nationalisme corse

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : HISTOIRE DE LA CORSE

Du pré-néolithique à Rome

De Rome à Gênes

De Gênes à Sampiero Corso

Pascal Paoli, le père de la Corse moderne

La Corse aux XIXe et XXe siècles

DEUXIEME PARTIE : LE NATIONALISME CORSE

Les facteurs généraux déterminants

Les origines du nationalisme corse

L'État français et le nationalisme corse depuis 1980

La nébuleuse nationaliste

Les principaux litiges, sources de revendications des nationalistes

TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES

Perspectives de développement économique

La jeunesse corse

La Corse et l'indépendance

Un défi pour la France

Le processus de Matignon

INTRODUCTION

Récemment, M. Sarkozy, ministre de l'Intérieur, déclarait à Ajaccio à l'intention de l'ensemble des Corses¹ : « Y a-t-il une exception corse ? Oui, pour l'instant, elle est trop souvent celle du pire : celle de la violence et des malentendus... Je souhaite qu'elle soit demain celle du meilleur : la réconciliation, le développement, le progrès pour tous. Le retour à une situation de paix durable sans laquelle aucune réforme, quelle que soit son ambition, ne pourrait aboutir. L'exception n'est pas une fin en soi. Elle est un moyen au service d'un objectif : le droit à une nouvelle chance pour la Corse et pour chaque Corse. »

Le sentiment national corse avec toutes ses composantes, des plus légales aux plus violentes, est une donnée incontournable de la vie politique française depuis plus de vingt ans. Chaque gouvernement tente d'apporter des réponses à la « question corse ». En jeu, il y a, évidemment le développement économique de l'île mais aussi l'existence de clientélismes locaux, difficiles à résorber. Première région dotée d'un conseil général lors de l'adoption des lois de décentralisation en 1982, la Corse est devenue l'exemplaire unique d'une collectivité territoriale avec l'adoption du « statut Joxe » en 1991. Une assemblée élue y dispose de compétences élargies dans les domaines liés à l'aménagement du territoire, à l'environnement, au développement. Plus récemment, les accords de Matignon initiés par le gouvernement Jospin ont tracé une première voie pour tenter de résoudre politiquement un conflit dont les ressorts sont mouvants. Aujourd'hui, le gouvernement Raffarin veut fondre l'« exception corse » dans une politique de décentralisation à l'échelle de la France.

Depuis la création du Front de libération nationale de la Corse (FLNC), le 5 mai 1976, la « lutte de libération nationale » a été à l'origine d'environ 10000 attentats et de quelque 230 assassinats. En vingt-cinq années d'existence, le FLNC, tronc commun de la clandestinité, a donné naissance à une dizaine de branches issues de scissions diverses. Mais c'est par la négociation que la Corse a obtenu, en 1982 et 1991, un statut particulier qui ne lui donne ni l'indépendance ni l'autonomie.

¹ Intervention de M. Nicolas Sarkozy, Assises des Libertés Locales, « Quelles évolutions institutionnelles ? », Samedi 26 octobre 2002 - Ajaccio

Toutefois, quelle que soit son origine et contrairement à l'IRA ou l'ETA, le terrorisme corse n'a jamais sombré dans la violence aveugle. Il frappe essentiellement les représentations de l'État français, tout en cherchant à épargner les vies humaines. Rares sont les civils tombés sous les balles des terroristes.

Pour mieux comprendre le nationalisme corse, il est nécessaire d'abord de se plonger dans l'histoire de l'île, puis d'étudier ce phénomène depuis ses origines jusqu'à nos jours. Enfin, il conviendra de tenter de dégager les perspectives d'avenir pour la Corse.

1 PREMIERE PARTIE : HISTOIRE DE LA CORSE

Durant plusieurs siècles, la Corse subit dans la souffrance de longues périodes de dominations étrangères - des Grecs de Phocée aux Génois en passant par les Romains et les Barbares - marquées par multiples insurrections. Depuis la révolution de 1789, l'île fait partie intégrante de la France et son peuple lui montra son attachement.

1.1. Du préénéolithique à Rome

L'Homme prit pied en Corse dès la période du Préénéolithique². Aux chasseurs-nomades succédèrent les peuplades agro-pastorales du Néolithique ancien (Aleria, Filitosa, Levie). Ce fut à la fin du Néolithique que les mégalithes³ se multiplièrent. L'histoire de la Corse commença véritablement avec la colonisation d'Alalia (Aleria)⁴ aux VI^e et V^e siècles av. J.-C. Ce fut par cette colonie que les Phocéens firent pénétrer dans l'île les cultes religieux et les techniques du monde méditerranéen⁵. Néanmoins, la présence des Phocéens puis celle des Étrusques et des Carthaginois se limita au littoral. Puis, la prise d'Aleria par les Romains, en 259 av. J.-C., marqua le début d'une longue présence.

1.2. De Rome à Gênes

Sous les Romains, la Corse traverse la période la plus sombre de son histoire. La conquête romaine de 238 à 111 av. J.-C. est celle du dépeuplement de l'île et de l'indigence des voies de communication. Après un siècle de destruction, l'île amorce son redressement économique, aussitôt interrompu par la chute de l'Empire romain en 476 apr. J.-C.. La romanisation, puis la christianisation, apportèrent un brassage entre

² La plus ancienne sépulture corse, « la Dame de Bonifacio », date de 6570 av. J.-C.

³ La civilisation mégalithique se manifeste sous forme de mégalithes : coffres, dolmens, menhirs puis de statues-menhirs dont le nombre s'avère être le plus élevé de Méditerranée comme en témoigne Filitosa, haut site de l'art statuaire corse, reconnu d'intérêt mondial par l'UNESCO.

⁴ La Fondation d'Aléria : Cette cité fondée par les Phocéens vers 565 av. J.-C. est le premier comptoir commercial créé en Corse. Les indigènes retranchés dans les montagnes profitent peu des richesses de cette métropole internationale.

⁵ D'après l'historien grec Hérodote

autochtones, colons grecs, latins et étrangers. Les pirates barbaresques⁶ au Ve siècle apr. J.-C. puis les Sarrasins du VIIe au XIe siècle débarquèrent afin de s'assurer d'autres voies maritimes. Face à ces envahisseurs, les Corses s'installèrent à l'intérieur des terres. Au VIIIe siècle, Pépin le Bref reconnût l'attribution de l'île au Saint-Siège⁷ qui concéda l'administration de la Corse à l'évêque de Pise en 1077. Sous la domination de Pise, influencée par le pape, la Corse devient un pion dans la stratégie du Saint-Siège : anarchie, sous-développement la caractérisent au point que la Corse ne se sent pas attirée par le système féodal, contrairement au reste des puissances du continent. Au XIIIe siècle, Gênes sort vainqueur de la guerre qui l'oppose à Pise, et impose sa loi sur l'ensemble de l'île. A nouveau l'anarchie gagne l'île, provoquant une première révolte populaire corse en 1358, rapidement étouffée.

1.3. De Gênes à Sampiero Corso

Les Corses demeurèrent morcelés géographiquement et opposés socialement. Ceux de l'En deçà, situés au nord-est, soutinrent la domination génoise. Ceux de l'Au-delà, situés au sud-ouest, luttèrent contre l'administration de Gênes. Cette rivalité constante réduisit l'efficacité de la résistance corse contre les conquérants, ce qui permit à Gênes de dominer l'île de 1284 à 1729. Au cours de cette période, l'exclusion des Corses dans la haute administration, les inégalités judiciaires et la situation économique déclenchèrent une succession de jacqueries. La Corse entre alors dans une période instable qui favorise le destin de Sampiero Corso⁸, l'une des principales figures de la libération corse. Colonel de l'armée de François Ier et de Henri II, Sampiero Corso lutte contre la domination génoise avec l'aide de la France⁹. Mais le traité de Cateau-Cambresis signé entre la France et l'Espagne en 1559 reconnaît la souveraineté génoise sur l'île et met un terme à son ambition, malgré un soulèvement général en 1564, première manifestation d'indépendantisme insulaire. Sampiero Corso est assassiné en 1567. La première révolution corse s'achève mais l'idée de révolte prend racine à mesure que le déclin de Gênes se confirme, contrastant avec les

⁶ Les Vandales puis les Ostrogoths

⁷ Pépin Le Bref aurait fait donation de la Corse au pape Etienne (755), donation que Charlemagne aurait confirmée en 774 au pape Adrien

⁸ Sampiero Corso (1498-1567)

⁹ La France d'Henri II, en guerre contre l'Espagne de Charles Quint, débarque sur l'île en 1553.

progrès culturels, économiques et démographiques de l'île. Laboratoire révolutionnaire, la Corse intéresse Jean-Jacques Rousseau¹⁰, Voltaire et les Anglais, fascinés par l'effervescence corse en matière de progrès politique.

1.4. Pascal Paoli, le père de la Corse moderne

La Corse entre à nouveau dans une phase insurrectionnelle de 1729 à 1755 avec des personnages tels que le baron Théodore de Neuhoff¹¹. Au cours de cette période est constituée une véritable armée nationale, avec son drapeau (la tête de Maure ou More)¹², son chant de ralliement (Le Dio Vi Salvi Regina). Le jeune Pascal Paoli¹³ surgit dans la vie politique corse au moment où l'autorité de Gênes est remise en question par les populations locales. Il organisa un « gouvernement de la nation corse » en 1755. De réputation internationale, Pascal Paoli rêvait d'aligner la Corse sur le modèle anglais¹⁴. Soutenus par la France, les Génois parviennent à écraser les paolistes en 1769 après plusieurs défaites militaires, obligeant Paoli à s'exiler pour

¹⁰ Rousseau écrit dans le Contrat social : « Il est encore en Europe un pays capable de législation ; c'est l'île de Corse. La valeur et la constance avec laquelle ce brave peuple a su recouvrer et défendre sa liberté mériterait bien que quelque homme sage lui apprit à la conserver. J'ai quelque pressentiment qu'un jour cette petite île étonnera l'Europe »

¹¹ Théodore de Neuhoff (1694-1756), personnage singulier proclamé « roi de Corse » en 1736

¹² Plusieurs versions s'affrontent sur le pourquoi de la tête de Maure comme emblème de l'Île de beauté. La légende la plus connue voudrait qu'à l'époque des raids Sarrasins, les braves guerriers corses auraient eu l'habitude de tuer leurs ennemis puis de les décapiter pour empaler leur tête sur des piques afin de les présenter aux nouveaux envahisseurs pour les décourager. L'hypothèse historique la plus vraisemblable voudrait que la tête de Maure soit apparue sur le drapeau insulaire au XVI^e siècle, suite à l'établissement de la carte des possessions du roi Philippe II, roi d'Espagne, par un géographe italien. La Corse n'ayant pas d'emblème officiel à cette époque, il choisit de l'affubler de la tête de Maure du fait de sa proximité avec la Sardaigne (dont le drapeau porte 4 têtes de maure). Initialement, la tête de Maure était ceinte d'un bandeau sur les yeux. C'est en 1745, que le Général des armées Corses Ghjuvan Petru Gaffori en se lançant à l'assaut de la citadelle génoise de Bastia, décida de relever ce bandeau et de le positionner sur le front. Les Corses y verraient dès lors le signe de « la Corse qui a enfin ouvert les yeux » et l'adopteront comme emblème.

¹³ Pascal Paoli (1725-1807)

¹⁴ L'audience de la Corse et de son chef, ardent démocrate, trouvent des relais dans les œuvres de Jean-Jacques Rousseau (Contrat Social, Projet de Constitution) et surtout dans celles de l'écrivain écossais James Boswell (Account of a tour to Corsica).

l'Angleterre. Pendant la Révolution française, la Corse, en vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, devint un département français¹⁵.

1.5. La Corse aux XIXe et XXe siècles

La révolution française et l'arrivée au pouvoir de Napoléon Ier¹⁶ ouvrent une nouvelle page de l'histoire de la Corse qui remet son destin entre les mains du nouvel homme fort à Paris. Alors que, sous Gênes, les Corses se heurtaient à la dureté du régime, sous la France du XIXe siècle, ils s'adaptent à un pays touché par la dénatalité. La Corse sert de réservoir démographique à la France jusqu'à la première Guerre mondiale. L'immobilisme règne dans l'île, le parlementarisme gagne du terrain dans toute l'Europe continentale. La France républicaine gère la Corse comme n'importe quelle autre région et, progressivement, l'île entre en déclin socio-économique, ce qui profite aux clans familiaux.

La Guerre de 1914-1918 affecte la Corse en profondeur. En 1914, près de 50000 insulaires sont mobilisés et envoyés au front pour la défense de la mère patrie. Leurs sacrifices, leurs douleurs et leurs croyances dans les valeurs de la république sont gravés sur les monuments aux morts érigés à partir de 1920 dans tous les villages insulaires¹⁷. En 1918, la Corse continue de vivre au rythme des réformes en France. Malgré l'indifférence de la IIIe République, la majorité des Corses conserve pour la France un attachement et un intérêt profond. Pendant la seconde Guerre mondiale, la Corse fut le premier département français à être libéré¹⁸ et participa très largement à la Résistance. Ses soldats contribuèrent alors au débarquement de Provence. Après l'indépendance de l'Algérie en 1962, de nombreux rapatriés d'origine corse revinrent sur l'île, notamment dans la plaine orientale, et contribuèrent à faire de cette plaine paludéenne une terre agricole rentable. Mais à l'issue, la Corse réalise son sous-équipement et constate que ses meilleures terres ont été données aux rapatriés

¹⁵ Mirabeau et Robespierre diront, en 1790, que la révolution de Corse est la première des révolutions occidentales du XVIIIe siècle

¹⁶ Napoléon Ier né en Corse en 1769, mort en 1821

¹⁷ Les pertes sont élevées et la Corse est l'un des départements les plus touchés : 11325 morts (entre 22 et 28% des classes mobilisables contre 16,3% en moyenne nationale), 12000 invalides revenus du front

¹⁸ Occupée depuis le 11 novembre 1942 par 80000 Italiens La Corse fut libérée le 4 octobre 1943

d'Algérie. Une partie des Corses critique le général de Gaulle alors que d'autres basculent du nationalisme français vers le nationalisme corse. Au tournant des années 1970, la Corse est caractérisée par l'exode de sa population, son sous-développement, l'absence de pôle industriel, la dispersion des centres urbains, l'indigence des voies de communication. Certains insulaires manifestent leur mécontentement face à ces injustices ; le nationalisme corse est en marche.

Le lourd tribut payé par la Corse durant les deux dernières guerres mondiales ainsi que son engagement dans la Résistance sera la marque de l'appartenance à la France de cette île qui reste cependant plus que jamais attachée à la spécificité de terre unique que lui ont donnée depuis sa naissance, et la nature, et l'histoire.

2 DEUXIEME PARTIE : LE NATIONALISME CORSE

La vie politique corse s'articule autour d'une constellation d'organisations¹⁹ aussi complexes que la cause qu'elles défendent. La famille nationaliste corse recouvre trois grandes branches. La branche culturaliste, la plus nombreuse, qui tout en se reconnaissant dans la République considère que la sauvegarde de la langue et de la culture est une priorité. Sans partager la thématique indépendantiste, ni les pratiques terroristes, la tendance culturaliste rassemble un grand nombre d'associations. La branche autonomiste, qui alterne entre terrorisme et politique, prône un développement graduel vers l'autonomie de la Corse dans le cadre d'une République plus girondine que jacobine. Souvent déçue par la politique de l'État envers la Corse, la branche autonomiste a connu de nombreuses crises d'identité et des scissions. La branche indépendantiste, qui comprend les actions illégales, préconise un rapprochement tactique et provisoire avec le gouvernement afin de préparer les conditions de l'indépendance. Pour la première, la France est une puissance avec laquelle il faut trouver un terrain d'entente sur la décentralisation. Pour les deux autres, la France est une puissance d'occupation. Toutefois, depuis 1999, une tentative de réunification du mouvement nationaliste est en marche.

Avant d'aborder le nationalisme corse en détail, il est utile d'étudier les facteurs généraux permettant de mieux comprendre les origines de la mouvance.

2.1 Les facteurs généraux déterminants

2.1.1 Le facteur économique

2.1.1.1 Le manque d'infrastructures

L'enclavement intérieur et le manque de dessertes vers l'extérieur pèsent sur le développement économique de la Corse. L'isolement que constitue l'insularité est encore aggravé par la tradition centralisatrice française en matière de transport : le rayonnement, s'opérant depuis la capitale, diminue à mesure qu'on s'en éloigne. Les transports maritimes et aériens corses sont, en outre, caractérisés par leur fragmentation : on compte sur l'île sept ports et quatre aéroports. Cet émiettement empêche l'essor d'un pôle unique de développement, dont l'influence s'exercerait sur

¹⁹ Une liste détaillée des principales organisations nationalistes est fournie en annexe

tout le territoire, voire dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Les principaux centres urbains, Ajaccio²⁰, Bastia, Porto-Vecchio et Corte, demeurent trop modestes pour prétendre jouer un rôle économique majeur. L'archaïsme des transports intérieurs constitue un obstacle supplémentaire. La Corse est ainsi la seule région d'Europe à ne pas disposer d'autoroute. Les réseaux ferré et routier sont délabrés²¹. Le relief cloisonné et montagneux, n'offrant aucune voie de pénétration naturelle, amplifie le phénomène d'isolement. Économiquement, l'île ne parvient pas à s'organiser en marché unifié ; elle est divisée en micro-marchés locaux.

2.1.1.2 Une économie peu développée

La Corse, du fait de son insularité, demeure prisonnière de son marché intérieur. La faiblesse de sa démographie ne permet pas de gommer les handicaps de l'isolement. Faute de débouchés intérieurs suffisants, l'économie de l'île est fragile et demeure incompatible avec le fonctionnement d'une économie moderne, ouverte et soumise aux impératifs de compétitivité. La Corse dispose cependant d'un potentiel incontestable dans le domaine agricole, notamment dans l'aquaculture et la viticulture. L'organisation difficile des transports et le morcellement de la production interdisent pourtant tout développement. De plus, la Corse est la région la moins industrialisée de France. Le secteur est dominé par des microstructures artisanales²². La production locale ne parvient pas à être compétitive face aux importations et ne trouve pas de débouchés à l'exportation. Seul le tertiaire parvient à tirer son épingle du jeu²³. Il est néanmoins hypertrophié par le poids de l'État, premier employeur de l'île²⁴. Le tourisme reste embryonnaire, l'île étant une destination mineure, loin derrière la Bretagne et la Normandie. La Corse est sous-équipée, les capacités d'hébergement sont rapidement saturées alors que la saison touristique ne dure que deux mois. Ainsi, avec une population agricole inférieure à 7%, une quasi-absence d'industries, un taux de chômage égal à la moyenne nationale²⁵ mais le record métropolitain pour la

²⁰ Ajaccio, la « capitale » administrative, compte moins de 60 000 habitants

²¹ Il faut compter 3 heures de route pour parcourir les 150 kilomètres qui séparent Ajaccio de Bastia

²² 80% des entreprises emploient moins de trois salariés

²³ Le tertiaire, réparti entre fonction publique et tourisme, représente 81 % de l'emploi salarié

²⁴ 30000 personnes travaillent pour l'État (34% des actifs), soit le taux le plus important de France

²⁵ Le taux de chômage sur l'île est en constante diminution depuis 3 ans (13% début 2000 à 10% fin 2002) alors qu'il est en moyenne en légère augmentation sur le territoire national (10%). Le taux

proportion de bénéficiaires du RMI, et le PIB par habitant le plus faible de France²⁶, la Corse, laissé-pour-compte de la révolution industrielle, s'est orientée vers une économie du tourisme et des services peu rémunératrice, car centrée sur la période estivale.

2.1.1.3 L'Etat, acteur tardif du développement économique

L'Etat français s'est attelé tardivement au développement économique de l'île. A la fin des années 1970, Paris a mis en œuvre des efforts d'aménagement du territoire, suivis plus tard d'un régime fiscal particulier. Pourtant, mis à part l'injection massive de capitaux, la Corse a longtemps pâti d'un manque de politique cohérente. Elle a obtenu les moyens financiers qui lui manquaient, mais les politiques de soutien à l'activité se sont révélées inefficaces. La zone franche établie par le gouvernement Juppé à partir du 1er janvier 1997 a permis de renforcer la trésorerie des entreprises insulaires. Toutefois, elle n'a pas eu d'impact sur la croissance et l'emploi, ni l'effet d'attraction escompté. Le gouvernement de M. Jospin a mis en place un nouveau statut fiscal, appelé à remplacer progressivement l'actuelle zone franche. Il s'articule autour d'une « aide fiscale à l'investissement » (crédit d'impôt, exonération de la taxe professionnelle). Les arrêtés Miot, qui réglementent le régime de succession sur l'île depuis deux siècles, sont prolongés²⁷. L'État s'est en outre engagé à mobiliser un programme exceptionnel d'investissements publics de près de 14 milliards de francs.

2.1.2 Le facteur démographique

Selon le dernier recensement, la population corse serait de 256000 habitants²⁸, dont 40% dans les agglomérations d'Ajaccio et Bastia. Mais les Corses sont 4 ou 5 fois plus nombreux sur le continent où ils occupent une place importante dans l'appareil

d'activité des 15-64 ans est nettement plus faible que sur le continent avec 58% contre 67%. Par ailleurs, la proportion de personnes actives sans diplôme est de 38% (10,5% au niveau national), le taux de scolarisation à 18 ans est de 65,2% (contre 83,4%), et 15% des 16-18 ans (contre 10,5%) quittent le système scolaire sans qualification

²⁶ Le PIB est de 15000€par an et par habitant en Corse, soit 23% de moins que sur le continent.

²⁷ L'exonération totale des droits de succession est reconduite jusqu'à 2010, elle se poursuivra ensuite partiellement jusqu'en 2015

²⁸ 70% sont d'origine corse, 14% d'origine continentale et 16% d'origine étrangère (dont 53% de Maghrébins et 29% d'Italiens)

de l'État : armée, police, douane, personnel politique. Et, à la différence d'autres migrants, ils ont conservé des liens étroits avec leur pays d'origine²⁹.

Marseille, Toulon, Nice comptent leurs quartiers corses. Cette insertion dans la réalité continentale renforce la francisation, mais pose le problème du statut des Corses du continent : sont-ils Corses encore, eux qui reviennent au village aux vacances ou aux élections, mais qui ne vivent plus les mêmes choses que les insulaires ? Que l'on ait gardé de l'île la nostalgie du vert paradis de l'enfance ou bien le sentiment d'enfermement provincial, il est parfois douloureux de se retrouver étranger dans un pays qui a continué à vivre pendant son absence.

Si 22 départements français sont aujourd'hui moins peuplés qu'en 1806, la Corse n'en fait pas partie. Le maximum de sa population aurait été atteint vers 1891 avec environ 280000 personnes, le minimum s'établissant vers 165000 habitants dans les années 1950.

L'évolution a été marquée depuis la III^e République par l'exode rural et l'émigration qui vident l'intérieur des terres. La population s'est « littoralisée » et urbanisée, comme dans d'autres régions du midi français. Puis, à partir des années 1960, la situation s'est inversée, d'abord avec l'arrivée de 15000 à 20000 rapatriés de l'empire colonial, dont un quart d'ascendance corse. Plus traditionnels, les immigrés, principalement Maghrébins, constituent aujourd'hui environ 10% de la population, un des taux les plus forts de France. Enfin, il faut évoquer le retour des retraités, la venue des « continentaux », et le désir des jeunes de rester au pays, ou d'y revenir.

Malgré ce renouveau dû au solde migratoire et non au solde naturel³⁰, la Corse reste de loin, en Méditerranée occidentale, la moins peuplée des grandes îles³¹. Cette faiblesse du peuplement s'explique en partie, dans les conditions de l'économie traditionnelle, par la nature montagneuse de l'île.

2.1.3 La famille clef de voûte de la société corse

La famille, le lien du sang, conditionne en partie la vie politique corse. Elle génère des conflits et les traduit en lutte de clans. A l'intérieur des terres, les recompositions du

²⁹ confère le grand nombre de votes par correspondance

³⁰ Solde naturel : rapport naissance/décès

³¹ La Sicile a plus de 5 millions d'habitants, la Sardaigne 1,6 millions et les Baléares environ 750000 ; même Malte approche les 400000 habitants

tissu familial sont fréquentes avec leur lot de vendettas et autres crimes camouflés. Sur le littoral, l'impact des événements extérieurs pousse chaque famille à cultiver son indépendance dans le désordre. D'où la formation d'une stratégie de résistance éclatée, principal rempart contre la conquête extérieure. Mais si la famille préserve la Corse de toute intrusion trop rapide, elle empêche également la transparence des pratiques et le passage du clanisme à la société de droit. Avec la famille au centre de l'équilibre social, les pratiques clandestines sont nombreuses et surgissent rapidement en temps de crises ou de troubles. Les filières généalogiques restent la colonne vertébrale du pouvoir local mais ralentissent tout changement de structures, toute révision tangible du statut politique.

2.1.4 Un clientélisme adaptable à tout système

En Corse, il n'existe quasiment pas de frontière entre la sphère publique et la sphère privée. Considéré comme une caractéristique de la civilisation méditerranéenne, le clientélisme est une vieille pratique corse sans être une exclusivité insulaire. Le clientélisme revient à travers des échanges de services entre l'homme politique et l'électeur. En rupture avec la modernité, le bien public, l'intérêt général, le clientélisme endémique à la Corse se fonde sur les réseaux familiaux, les intérêts privés et la reproduction du clan. Deux caractéristiques procèdent de ce clientélisme. D'une part, le clientélisme est adaptable en toute situation. Les statuts de 1982 et 1991 avaient tenté de casser le clientélisme par le biais de la démocratisation des pratiques politiques. En fin de compte, les hommes politiques locaux, les maires et les élus de l'Assemblée territoriale, notamment, n'ont fait que complexifier et étendre leur clientèle, donnant à leur pratique un semblant de démocratie. D'autre part, le clientélisme est frontalier des structures mafieuses. L'abandon de la Corse par l'État pendant des années et la polarisation des pouvoirs publics sur la montée du nationalisme local ont laissé un champ vaste aux milieux mafieux. Le nationalisme, qui a émergé pour casser les structures clientélistes, a finalement créé sa propre clientèle, elle-même en connexion avec le milieu mafieux, jusqu'au point où nationalisme et criminalité organisée se sont parfois confondus.

2.1.5 Les intérêts stratégiques

Plus que ses – maigres – richesses, c'est sa situation stratégique qui a amené les puissances extérieures à s'intéresser à l'île. Gênes espérait en faire un grenier à blé, la

France recherchait le contrôle de ses ports et des golfes, et plus encore voulait empêcher que d'autres (Espagnols, Anglais) s'y installent. La Corse est un enjeu décisif pour qui veut contrôler les relations entre l'Italie, l'Afrique du Nord et l'Espagne. En 1943, l'occupation de ce « porte-avions » au cœur de la Méditerranée facilita l'offensive alliée en Italie. Son destin fut donc une succession d'intégrations dans des espaces politiques plus vastes, avec les implantations littorales phéniciennes, carthaginoise et grecque.

Désormais, les données ont évidemment changé avec l'allongement du rayon d'action des avions ; mais la France y entretient toujours la base aérienne de Solenzara et certains éléments de la Légion étrangère intégrés à la Force d'action rapide.

2.2 Les origines du nationalisme corse³²

Le nationalisme corse s'est construit en plusieurs étapes.

La première grande figure nationaliste est Sampiero Corso qui lance la révolte contre Gênes au XVI^e siècle. Dans le contexte des guerres d'Italie, Sampiero a joué sa carte personnelle ; mais son aventure révèle un profond mécontentement des Corses envers une puissance dominante qui ne semble plus remplir le contrat passé en 1358. L'heure paraît venue, sinon de l'indépendance, du moins du choix d'un nouveau protecteur. Sampiero devient ainsi à la fois le symbole de la révolte et celui de la première « Corse française ».

Au XVIII^e siècle, la « révolution de Corse » présente un autre caractère, même si ses causes diffèrent peu. Les élites, sachant que la Sardaigne, sous la tutelle de l'Espagne puis de la Savoie, dispose d'un parlement et d'une université, ont par ailleurs l'impression que l'île est délaissée par sa protectrice : les Corses ne peuvent faire carrière dans l'État génois.

L'idée nationale resurgit, à la fin du XIX^e siècle, autour de l'affirmation de la langue. Santu Casanova, journaliste et poète, catholique et conservateur, fonde en 1890 le premier hebdomadaire écrit en corse, *A Tramuntana*, qui n'épargne pas les notables républicains et les préfets. En 1920, Petru Rocca fonde une revue, *A murva* (le Mouflon), puis en 1923 le *partitu corsu d'azzione*, devenu en 1927 le *partitu corsu autonomistu*.

³² Une chronologie détaillée des événements d'Aléria à nos jours est donnée en annexe

S'estimant corses avant d'être français, les « murvistes » lancent le thème de l'autonomie, peu conforme à la tradition de la République une et indivisible, et dénoncent le clanisme et le « fonctionnarisme » qui mène à l'émigration. Moins radical, le courant « régionaliste » fondé en 1923, situe ses revendications dans les domaines de la fiscalité dérogatoire, des transports et de la défense de la langue.

Tous les thèmes aujourd'hui débattus sont donc en place dès les années 1930.

Dans les années 1950, le déclin démographique force les pouvoirs publics à prendre quelques initiatives. 1957 voit la création de la SOMIVAC, société mixte pour la mise en valeur de la Corse, et celle d'un centre d'études corses à la faculté des lettres d'Aix-en Provence. Dès lors, l'assimilation sera constante entre l'analyse des problèmes économiques et sociaux de l'île et la revendication identitaire. En 1964, Edmond et Max. Simeoni fondent le Comité d'étude et de défense des intérêts de la Corse, puis en 1967 l'ARC, Action régionaliste corse, qui relance la solution autonomiste. En 1973, l'affaire des boues rouges³³ permet, en pleine vague écologique, d'élargir la contestation.

La région administrative de Corse fut créée en 1970. En 1975, la région fut divisée en deux départements distincts. Mais la dépendance économique vis-à-vis du continent et l'abondance des capitaux étrangers sur le territoire corse, notamment, conduisirent les mouvements de revendications autonomistes et indépendantistes à s'engager dans des actions politiques mais aussi dans des actions armées. Sensible à la montée du tiers-mondisme et à la culture de la différence qui secoue la France jacobine et centralisatrice, la Corse bascule dans la « lutte de libération nationale ».

Dès 1974, après la dissolution du Fronte paesanu corsu di liberazione (FPCL), 111 plastiquages furent pratiqués. La mort de deux gendarmes en août 1975 à Aleria où un groupe mené par Edmond Simeoni occupe l'exploitation d'un viticulteur « pied noir » en protestation contre le scandale de vins frelatés, marque un tournant capital dans la lutte nationaliste. L'ARC fut dissoute mais le FLNC (Front de libération national de la Corse) fut formé. La répression n'enraya pas la montée de la violence.

³³ l'affaire des boues rouges : protestation contre les rejets au large de l'île de la firme italienne Montedison

Bien au contraire, des séries d'attentats furent principalement menées contre les symboles de l'État et contre les capitaux étrangers³⁴.

2.3 L'État français et le nationalisme corse depuis 1980

En 1981, la victoire de François Mitterrand à la présidence de la République redonne quelques espoirs aux nationalistes corses, qui apprécient, entre autres, la libération de certains d'entre eux, incarcérés dans les prisons françaises. En 1982, le gouvernement Mauroy tente de trouver une solution politique au problème corse. La loi de décentralisation de Gaston Defferre de mars 1982 attribua à la Corse un statut particulier, lui accordant notamment une assemblée de 61 conseillers élus pour six ans au suffrage universel direct et un président assurant le pouvoir exécutif durant trois ans. Force est de constater que ni ces mesures ni celles qui les ont suivies n'ont mis un terme aux revendications nationalistes. Les autorités françaises prononcèrent la dissolution du FLNC en 1983. L'interventionnisme de l'État se heurta au clientélisme électoral et à l'esprit de clan insulaire.

Après l'échec d'un projet, en 1990, où la notion de « peuple corse » comme « composante du peuple français » fut rejetée, l'île obtint, en mai 1991 avec la loi Joxe, sa classification comme collectivité territoriale à statut particulier. La Corse reçut ainsi des pouvoirs plus étendus que les autres régions : le Conseil exécutif régional devint un véritable organe de gouvernement quasi autonome couvrant les domaines économiques, sociaux et culturels. Dès lors, les élections régionales de mars 1992 mirent en évidence l'ampleur des mouvements autonomistes³⁵ et les divergences dans leurs revendications. Ceux-ci furent partagés entre la volonté de négocier un nouveau statut avec l'État (zone franche, pouvoir régional plus étendu), l'acquisition d'un statut proche de celui des Territoires d'outre-mer (TOM) et une indépendance complète. Désorganisées, les luttes indépendantistes dégénérent en luttes fratricides. À la recherche d'une voie nouvelle pour la Corse et en attendant de rétablir un véritable état de droit, l'État laissa jouer les divisions nationalistes.

Entre 1986 et 1988, Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur, déclarait qu'il fallait « terroriser les terroristes » et que ses services faisaient une guerre sans merci au

³⁴ Le FLNC a revendiqué, depuis 1976, plus de 5000 attentats contre des bâtiments publics ou des représentants de l'État, ou contre des complexes touristiques étrangers ou métropolitains

³⁵ Les mouvements autonomistes obtiennent 25 p. 100 des suffrages au second tour

mouvement. Quand il revient au gouvernement en 1993, il explique alors qu'il n'est plus sur ses positions de 1986 car, à l'époque, les nationalistes représentaient 5% de la population ; en 1993, il est obligé de tenir compte du fait que les nationalistes pèsent 25% des voix aux élections.

En 1996, le gouvernement Juppé transforme la Corse en zone franche mais prend le risque de négocier directement avec les mouvements clandestins. Au retour de la gauche en 1997, le gouvernement Jospin et les élus corses lancent le processus de Matignon pour tenter de trouver une solution politique au problème corse. Cependant, en février 1998, le préfet Claude Erignac était assassiné à Ajaccio ; cet attentat qui s'attaquait au plus haut personnage de l'État dans l'île suscita une intense émotion nationale, et plus particulièrement au sein de la population corse. En réponse aux maux endémiques de l'île, l'État français s'est alors lancé dans une vaste opération contre la corruption et le clientélisme. La justice a ainsi ouvert de nombreuses enquêtes visant certaines personnalités politiques locales et des membres de l'administration régionale³⁶.

2.4 La nébuleuse nationaliste

2.4.1 La guerre des clans

A la fin des années 70, les nationalistes de tout poil se retrouvaient sous la bannière du Front de Libération Nationale Corse, le fameux FLNC. Désormais, il n'existe pas moins de quatre FLNC ! Le canal historique, le canal habituel, le FLNC tout court et celui du 5 mai 1986. La famille nationaliste n'a eu de cesse d'éclater.

Ces divorces ne se sont pas déroulés à l'amiable. La guerre des clans culmine en 1995-1996. L'île vit alors au rythme d'un attentat ou assassinat (ou tentative) par jour. Chacun essaye d'obtenir le leadership sur l'ensemble de la famille, sans vraiment y parvenir. Une myriade de petites formations, de groupuscules paramilitaires naissent. La plupart autonomes, donc incontrôlables. C'est l'un d'entre eux, composé de six hommes, qui est soupçonné d'être responsable de l'assassinat du préfet Erignac en février 1998. D'après certaines estimations, un millier de personnes militent dans

³⁶ Au sujet notamment d'affaires financières et immobilières et de la gestion de la Caisse régionale du Crédit agricole et de la Caisse de développement de la Corse

les rangs nationalistes. Depuis décembre 1998, le mouvement semble s'inverser. La famille tente de se recomposer, non sans mal.

Treize mouvements sur quatorze existants se sont fédérés au sein du Comité du Fium'Orbu. Maintes fois, ce comité a failli éclater. Certains reprochant notamment aux membres de la Cuncolta independista- représentée par huit élus à l'Assemblée territoriale corse- de vouloir imposer leurs vues.

2.4.2 Le nationalisme corse et la violence

La Corse est traditionnellement une terre de violence. Il fut un temps où l'on ne pouvait être un vrai corse si l'on n'était pas un peu violent. La littérature du XIXe siècle³⁷ a glorifié la figure du « bandit corse » et la « vendetta », la vengeance obligatoire.

Depuis les années 1970, les nationalistes s'expriment largement au travers de la violence. D'ailleurs de nombreux responsables nationalistes montrent une certaine réticence à s'engager vers des négociations auxquelles ils s'opposent non par idéologie, mais uniquement parce qu'une période de paix implique le désarmement et la dissolution des organisations clandestines. Or cela les mènerait à une disparition personnelle, parce qu'ils n'existent qu'au travers des bandes armées. Ceux qui n'arrivent pas à s'affirmer intellectuellement et socialement s'affirment à travers une image de violence.

La conférence de presse de Tralonca le 11 janvier 1996 devait être le point d'orgue de la stratégie du FLNC conduisant à un dépôt des armes progressif et à un arrêt définitif de la violence. A cette occasion, le FLNC Canal historique réclame un statut de territoire d'outre-mer pour la Corse, avec un statut fiscal spécifique, un système éducatif adapté, une refonte des systèmes de transport et la dissolution des deux conseils généraux. Toutefois, en réunissant des centaines de militants armés et le maximum de matériel militaire, le FLNC Canal historique voulait attester que l'ensemble de l'organisation soutenait le processus. Mais il n'a pas mesuré qu'une telle démonstration de force ne parviendrait qu'à dresser l'opinion française contre le mouvement national corse, et contraindrait le gouvernement à adopter une ligne radicale. C'est sans doute l'erreur la plus grossière en matière de propagande qui ait été commise.

³⁷ Colomba de Prosper Mérimé, Gil Blas de Maupassant, etc.

Aujourd'hui, les nationalistes assurent que leur violence ne fait que répliquer à la répression de l'État. Le nombre de personnes mises en cause par la justice dans l'île a progressé de plus de 11% de 1993 à 1998. Cette multiplication des délits est telle que l'État a déployé plus de force de l'ordre sur l'île. Avec près de 2800 policiers et gendarmes, la Corse est de très loin la région la mieux dotée de France. On y compte plus d'un membre des forces de l'ordre pour mille habitants !

2.4.3 L'argent sale des nationalistes

Des premiers coups d'éclat du FLNC, dans les années 70, jusqu'aux menaces actuelles d'Armata Corsa, en passant par le naufrage affairiste du MPA (Mouvement pour l'autodétermination), l'argent n'a cessé de prendre une importance croissante au sein des groupes nationalistes³⁸. Plus que le nerf de la guerre, il est parfois devenu un enjeu fratricide.

La question du financement des organisations clandestines est essentielle. Trouvant ses sources dans le racket, dans des aides « spontanées » de sociétés installées sur l'île ou encore dans certains investissements réalisés à l'étranger, un véritable pactole occulte sert en partie à financer l'action clandestine. Il constitue un fond financier mouvant, détourné parfois à des fins strictement privées et dont le contrôle déchire régulièrement la famille nationaliste.

Au cœur de l'action des groupes clandestins, les actes de racket, ou « prélèvement » de l'impôt révolutionnaire, échappent le plus souvent à la justice. Les victimes, intimidées, gardent le plus souvent le silence. Selon un haut fonctionnaire de la Direction du trésor, le racket en Corse rapporterait environ 1 million d'euros par an, même si les actes de racket brutal tendent quelque peu à régresser.

Bien plus rentable et encore plus discret, le recours aux sociétés installées sur l'île offre une importante source de revenus aux clandestins. Cet appui va de la remise d'espèces³⁹ aux créations d'emploi forcées en passant par des aides en nature⁴⁰.

³⁸ Environ 3000 euros par semaine : C'est le prix que coûterait à la mouvance nationaliste la cavale d'Yvan Colonna, l'assassin présumé du préfet de Corse Claude Erignac.

³⁹ Après un contrôle fiscal, un entrepreneur du continent qui versait environ 60000 euros par an à un groupe nationaliste s'est adressé au Trésor Public pour savoir à quel titre il devait imputer cette charge.

⁴⁰ De nombreux exemples peuvent être cités : mise à disposition de locaux par une entreprise ou un hôtel ; « réductions spontanées » offertes à la mouvance nationaliste par les compagnies aériennes

Sans avoir la surface financière de l'ETA espagnole, les clandestins corses disposent de fonds permanents pour, notamment, renouveler un arsenal flambant neuf. Généralement importées de Suisse ou d'Autriche, beaucoup plus rarement de l'ex-Yougoslavie, les armes sont traditionnellement payées rubis sur l'ongle. Les « lots », contenant des pistolets-mitrailleurs et des lance-roquettes, atteignent souvent 12000 à 18000 euros. Deux poids, deux mesures : les militants de base sont les plus sévèrement ponctionnés par les revendeurs. A Bastia, ils furent longtemps encouragés à changer de matériel le plus souvent possible. Les « ténors » nationalistes, parfois intéressés aux opérations de revente, bénéficient, eux de prix plus abordables.

Les spécialistes du blanchissement n'excluent plus, aujourd'hui, que cette manne financière échappant à tout contrôle soit épisodiquement réinvestie dans l'industrie du jeu, voire de la drogue.

Selon François Santoni et Jean-Michel Rossi⁴¹, les fonds versés par l'organisation servent à faire vivre les responsables et leurs petites familles. Car aucun n'a d'emploi et ne se préoccupe d'en trouver, sous prétexte de sécurité. Il serait beaucoup trop dangereux, pour ces militants qui s'estiment très exposés, d'avoir un travail obligeant à des horaires fixes et des trajets quotidiens toujours identiques.

2.4.4 Un exemple : le football convoité

Nationalisme et football font bon ménage. Le Sporting Club de Bastia (SCB) l'a prouvé depuis que son ancien président Jean-François Filippi a remis à la Cuncolta les clés des principaux postes de direction au début des années 90. Victime d'une tentative d'assassinat en 1989, alors qu'il était en campagne pour les élections municipales dans sa mairie de Lucciana, le président du SCB, l'un des dix hommes les plus influents de Corse, trouva préférable de se placer sous la protection du bloc Cuncolta-FLNC Canal historique. Ceux-ci devaient s'imposer à tous les postes de

nationales au milieu des années 90 sous la menace d'attentats ; prêts gratuits de véhicules par les sociétés de location automobile. Les exemples les plus probants sont ceux des voyagistes Nouvelles Frontières et Club Méditerranée. Le premier est devenu sponsor du Sporting Club de Bastia et annonceur de choix de la revue U Rimbombu du FLNC pour que les attentats contre ses établissements cessent. Le second a pu, contre quelques valises d'argent liquide, réaliser l'extension du Club Med du golfe de Chuni, près de Cargèse, sans permis de construire.

⁴¹ SANTONI François et ROSSI Jean-Michel, Pour solde de tout compte ; les nationalistes corses parlent, Paris, Denoël, 2000

direction du club. Vivier de jeunes militants, le SCB allait aussi permettre de caser plusieurs d'entre eux, ainsi que des cadres du mouvement. Les comptes étaient alors dans le rouge, mais ils ne le resteront pas, car les nationalistes ont quelques secrets de gestion...

C'est ainsi que la catastrophe de Furiani, qui fit 17 morts et 2 200 blessés après l'effondrement d'une tribune, le 5 mai 1992, révèle un scandale du double billetterie : pour cette demi-finale de la Coupe de France contre l'Olympique de Marseille, le SCB avait dissimulé 2 millions de francs de recettes. Mis en examen après la catastrophe, Filippi⁴² démissionne. Il est remplacé par François Nicolai, un entrepreneur en bâtiment très proche des nationalistes.

Le groupe de tourisme Nouvelles Frontières, dont les hôtels et les agences de voyages en Corse étaient la cible d'attentats du FLNC, se prend de passion pour le football corse, au point d'investir 9 millions de francs, selon certaines informations. Et les attentats cessèrent... Depuis, d'autres sponsors ont apporté leur soutien au club. L'un d'eux est le groupe des hypermarchés Géant, dont le responsable sur l'île, Charles Capia, est également trésorier du club, qui disposait, pour la saison 2001 d'un budget de près de 140 millions de francs.

2.5 Les principaux litiges, sources de revendications des nationalistes

2.5.1 Le problème de la langue

La question de la langue corse fut l'une des plus longuement discutées au cours du processus de Matignon. La pratique du corse s'est fortement érodée depuis les années 70. Elle n'en constitue pas moins un symbole politique et identitaire pour les nationalistes. La Constitution de 1958 stipule cependant que « le français est la langue de la République ». Il en découle donc une impasse juridique, puisque toute reconnaissance de la langue corse, ainsi que le réclament les nationalistes, nécessiterait une révision constitutionnelle.

Depuis trois ans, l'État est pourtant tenu de permettre un enseignement du corse « dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires » de l'île. Les élèves demeurent néanmoins libres de refuser. Pour le FLNC, le « caractère non

⁴² Filippi sera assassiné à quelques jours de l'ouverture du procès Furiani, le 26 décembre 1994.

obligatoire de l'enseignement de la langue corse » continue de lui conférer un statut de langue étrangère dans son propre pays.

Le « plan pour le développement de l'enseignement des langues régionales », initié par Jack Lang, désamorce la colère des nationalistes. Ce plan prévoit un concours spécial de recrutement dans l'enseignement. Pourtant, les indépendantistes, qui veulent faire du corse une langue nationale, oublient que celui-ci est longtemps demeuré un dialecte oral, dérivé du toscan. L'assiduité aux cours de corse reste médiocre : moins d'un tiers des élèves de quatrième suivent les trois heures d'enseignement hebdomadaires, et au lycée, ils ne sont plus que 16 %.

2.5.2 Le problème des prisonniers

L'amnistie des prisonniers nationalistes corses et des personnes recherchées par la police demeure un problème irréductible pour les mouvements clandestins. Ces derniers estiment en effet que l'effacement des crimes politiques – assassinats, attentats... – est un préalable nécessaire au retour de la paix civile : « Amnistiés, les militants rendraient les armes ! ». Selon le FLNC, « seule une amnistie intégrée à un véritable règlement politique de la question nationale corse serait de nature à mettre fin à deux siècles et demi de conflit ». Le problème reste aujourd'hui en suspens.

Outre une éventuelle grâce, la principale revendication de Corsica Nazione concerne le regroupement des prisonniers corses dans la prison de Corte, afin, notamment, de faciliter les visites des familles. Une telle mesure se heurte néanmoins à deux problèmes techniques. D'une part, les détenus provisoires – qui forment la majorité des incarcérés – doivent rester à la disposition des juges antiterroristes, qui travaillent à Paris. D'autre part, la maison d'arrêt de Borgo ne dispose pas des infrastructures nécessaires pour accueillir les peines de longue durée. En octobre 2001, Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur, annonçait la création prochaine d'un centre de détention adapté en Corse, mais devait faire marche arrière quelques jours plus tard devant l'émotion de la droite et de la gauche.

2.5.3 La loi littoral

La loi littoral, instaurée en 1986, a interdit toute construction sur une bande de 100 mètres au bord des rivages français. Elle continue aujourd'hui d'être appliquée avec fermeté en Corse. Les élus, libéraux ou nationalistes, perçoivent cette loi comme un carcan imposé par l'État français. Ils évoquent des demandes de construction toujours

plus nombreuses, sur une île où le tourisme est le seul vecteur de développement. Ils se heurtent pourtant aux écologistes, opposés fermement à la « baléarisation » de l'île. Lors des discussions de Matignon, les élus n'ont pas obtenu de pouvoir déroger à la loi littoral. Le texte initial donnait à l'Assemblée territoriale la possibilité de réviser la liste des sites protégés et de procéder à « des aménagements légers » le long des côtes. La version finale, après révision par le Parlement français, est revenue sur ce principe.

La lutte contre la spéculation immobilière et la construction anarchique en Corse reste le cheval de bataille des mouvements clandestins. D'ailleurs, l'essentiel du capital de sympathie du FLNC en France et dans toute l'Europe tient à cette lutte. Au début des années 90, le degré d'intensité des revendications a baissé ; on ne parle plus d'indépendance, on se contente de vouloir corriger les aspects les plus insupportables du système. Ainsi, les clandestins détruisent de nombreux bâtiments privés et dissuadent les promoteurs de bétonner les côtes. Leur combat est immédiatement populaire. Mais les assassinats et les démonstrations de force ternissent ensuite durablement cette image de Robin des Bois. En mai 2001, le FLNC opposé au « tout-tourisme » décrétait « l'interdiction de construire dans les sites remarquables et le gel total de la bande des 100 mètres jusqu'en 2004 ».

3 TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES

Avant d'être assassiné en 2001, François Santoni, nationaliste reconnu, avait la conviction, comme son compère Jean-Michel Rossi, que « la lutte politico-militaire est en fin de cycle depuis 1990 », et qu'« il faut trouver le moyen de sortir par le haut. C'est-à-dire à la fois par un règlement politique et la reconversion de tout le personnel politico-militaire, d'ailleurs bien souvent plus militaire que politique, dans des activités légales. Mais le désarmement sans condition ni préalable est une illusion. Il doit forcément intervenir au terme d'un processus. »

En vigueur depuis plus de dix ans, le statut de 1991 n'a pas permis d'apaiser la situation dans l'île. Les discussions que Lionel Jospin a entamé avec les élus corses et que Nicolas Sarkozy poursuit aujourd'hui montrent que désormais la question de la nature juridique et politique de l'« autonomie » est posée, avec les problèmes constitutionnels et politiques qu'elle soulève.

L'avenir de la Corse semble s'éclaircir et tendre vers un apaisement, à commencer par les perspectives économiques favorables.

3.1 Perspectives de développement économique

Un des principaux handicaps est l'absence de culture entrepreneuriale ou commerciale, dans une économie dominée par le service de l'État, qui cultive dès lors l'attentisme de ceux qu'il subventionne. S'y surajoutent l'effet des relations sociales, fortes mais circonscrites, et la violence, qui entraîne des surcoûts (que les assurances garantissent de moins en moins volontiers) et gêne l'appropriation des profits escomptés. Ces facteurs non négligeables de l'initiative économique sont défavorisés dans ce climat.

La Corse n'est cependant pas démunie de ressources locales à valoriser : des initiatives adaptées dans le domaine de la formation, des infrastructures, des divisions administratives et des communications peuvent aider à promouvoir le développement. La question institutionnelle, sans être décisive, est importante en ce qu'elle conditionne partiellement l'activité à développer. Les difficultés de compréhension de la situation insulaire au niveau central plaident pour une décentralisation plus poussée ; mais les contraintes démographiques locales ou relationnelles, sont-elles compatibles avec la neutralité nécessaire à la décision publique ?

La Corse pourrait se positionner sur le secteur de l'économie identitaire (écotourisme, promotion de la culture et du folklore insulaires, produits du terroir...), pour faire de trente ans de retard, trente ans d'avance. Mais les responsables corses ne voient pas l'agriculture comme un moteur, hors politique de labellisation (AOC), respectueuse des contraintes européennes. Son subventionnement a été à l'origine de bien des immobilismes. D'une façon générale, c'est l'insertion sur le marché continental, nécessitant baisse des prix et quantité et qualité constantes, qui est difficile à obtenir pour les agriculteurs⁴³. L'économie identitaire concerne aussi le tourisme. Le profil du tourisme idéal, pour la Corse, c'est celui qui permettrait la mise en valeur de l'intérieur, du patrimoine, non le « bronzodrome » longtemps stigmatisé sous l'influence des nationalistes. Certes les Corses ne tirent que de faibles revenus d'un tourisme concentré sur un mois et demi, et pour lequel les seuls équipements en développement sont les campings. Mais un tourisme professionnel organisé autour d'un reconditionnement du parc hôtelier est sans doute un moyen de relever et de développer l'activité économique de l'île.

Le rebond économique de la Corse semble en bonne voie mais l'avenir d'un peuple se mesure également à ses jeunes.

3.2 La jeunesse corse

La majorité des jeunes Corses ne cautionnent pas le nationalisme violent de leurs aînés. Plus que l'avenir politique et culturel de l'île, c'est le vide de leur existence et la peur du chômage qui les inquiètent.

Les jeunes Corses en ont assez de la violence des bombes, de la violence des mots, des clichés colportés par les « continentaux ». Ils se lassent des blagues sur le terrorisme ou la corruption qui mettent tous les Corses dans le même sac. D'autant que les jeunes ne se reconnaissent pas dans les revendications formulées par les nationalistes depuis près de trente ans. La majorité approuve volontiers ce qui favorise l'essor de la culture corse, tel que l'enseignement du corse à l'école, mais rejette totalement l'idée de couper les ponts avec la France.

Manque d'intérêt ou défaut de certitudes, les jeunes corses ne parlent pas volontiers du nationalisme. Surtout, ils affichent rarement un avis tranché. En fait, leur principal

⁴³ L'insularité est une contrainte qui engendre un surcoût de 5 à 7 % selon le produit.

souci n'est pas la violence mais plutôt l'ennui ! A Corte, au centre de l'île, seule la jeunesse universitaire⁴⁴ anime les rues et les nombreux cafés de la cité. Les jeunes corses réclament tout simplement les mêmes plaisirs et les mêmes chances que ceux du continent. Mais malgré les discours rassurants de certains, ce malaise est bel est bien renforcé par un sentiment d'insécurité.

A ces inquiétudes s'ajoutent celles, plus classiques, liées au chômage. La jeunesse voit mal comment le tissu économique actuel pourrait absorber les centaines de diplômés qui sortent des écoles chaque année.

Tirillés entre lassitude, résignation et désir d'émigrer, les jeunes de l'île ne font guère entendre leur voix.

3.3 La Corse et l'indépendance

La Corse a son hymne national, le Dio vi salvi Regina⁴⁵ et même son drapeau. Le nombre de ses habitants la placerait entre les îles Salomon et le Vanuatu, membres de l'ONU. Certains Corses font depuis longtemps la preuve qu'ils n'ont besoin de personne pour faire fructifier les pratiques claniques et l'économie parasitaire. Pour autant, muer la Corse en « Bahamas » résoudre-t-il les problèmes de l'île ?

Si « des » Corses veulent l'indépendance, « les » Corses n'y sont pas favorables. Aux élections territoriales de 1992, les listes nationalistes recueillaient 24,83% des voix, soit 13 sièges sur 51. Sept ans plus tard, les élus nationalistes ne sont plus que 8. Leurs listes ont obtenu 16,77% des suffrages exprimés. Ils ne sont donc pas majoritaires. De plus, les sondages montrent que l'option indépendantiste ne rallie pas 10% de l'opinion corse.

Cependant, on ne peut nier une certaine « corsitude ». Les habitants de l'île de Beauté cultivent leur particularisme. D'abord parce qu'éloignés du continent, ils vivent entre eux. Ensuite parce qu'ils sont les héritiers d'une culture ancestrale qu'ils ont su préserver. Aujourd'hui, les Corses sont fiers de leur langue, de leurs chants, de leur identité. Mais ce n'est pas parce qu'ils sont profondément et légitimement attachés à leur terre qu'ils rejettent la France.

⁴⁴ En octobre 1981, l'une des revendications des nationalistes est satisfaite par le nouveau pouvoir : une université est créée à Corte. On peut toutefois constater qu'aucun cadre du Front n'est sorti de cette faculté

⁴⁵ cantique en l'honneur de la Vierge choisi en 1735 comme chant de ralliement par les insurgés

Ce qui pourrait arriver de pire à la Corse, ce serait de se retrouver condamnée au tête-à-tête avec elle-même. La Corse vaut mieux qu'un bégaiement de l'histoire, qui donnerait naissance à un micro-État à la place du pays libre rêvé par Paoli.

3.4 Un défi pour la France

En réalité, il s'agit, concrètement pour le gouvernement français, de procéder à une répartition souple et évolutive des pouvoirs entre le niveau central et les niveaux territoriaux. C'est à ce déficit que la France est confrontée, sans aucune originalité sur le fond, et avec comme seule singularité d'avoir, beaucoup plus que d'autres pays, tardé à le relever.

Ce décalage a tenu à des hantises excessives sur l'unité de la Nation, que menaceraient des pouvoirs locaux. L'argument n'est pas tenable : tous les citoyens d'outre-Atlantique ou d'outre-Rhin se sentent ou se disent américains ou allemands et forment des Nations dont nul ne peut contester l'existence. Quant aux espagnols, à part les fanatiques de l'ETA, leur pays n'a pratiquement jamais été mieux uni qu'aujourd'hui. Autant mérite d'être combattue toute division à relent ethnique, autant l'ont-ils mal en quoi la République exigerait que tout soit, en tous points et en tous lieux, strictement identique.

Ainsi n'est-ce plus autour de dogmes que le débat doit se nouer, mais, plus prosaïquement, autour de ce que pourra être la nouvelle répartition des compétences entre le centre et les régions, sans que la réponse doive obligatoirement être la même pour chacune de ces dernières. C'est l'ambition du processus de Matignon.

3.5 Le processus de Matignon

3.5.1 Les racines du processus de dialogue

Après l'assassinat du préfet Erignac en 1998 puis l'affaire des paillotes, la population de l'île est excédée : plusieurs manifestations dénoncent la violence et réclament une solution politique au problème corse. Ce sera le point de départ du processus de Matignon. Lionel Jospin reconnaît alors que la question corse ne se limite pas à un simple maintien de l'ordre mais pose un problème politique.

Le processus retenu pour l'élaboration du nouveau statut pour la Corse est complexe et peut être divisé schématiquement en deux phases : l'une de négociations avec le

gouvernement des élus de l'Assemblée de Corse⁴⁶, la seconde, plus juridique, donnant lieu à des prises de position politiques antagonistes, et à un certain réaménagement de la formulation initiale du projet.

Cet enchaînement est lié au pouvoir de proposition de l'Assemblée de Corse, qu'ont défini les statuts antérieurs. L'enjeu principal du nouveau statut consiste d'ailleurs précisément en un élargissement des domaines sur lesquels l'Assemblée exercera ses compétences. Les phases successives de négociation sont révélatrices de la spécificité d'un texte procédant d'une volonté politique, longuement négocié, jusqu'à l'accord des parties prenantes, et qu'il s'agit ensuite, au long de son examen parlementaire, de « traduire en droit », tout en évitant le risque d'inconstitutionnalité de certains articles.

Un premier projet de loi prévoyait un calendrier en deux étapes. La première, jusqu'à 2002, dite expérimentale devait permettre à l'Assemblée territoriale d'adapter les lois françaises en raison de difficultés d'application liées aux spécificités de l'île. La seconde, jusqu'à 2004, devait nécessiter une révision constitutionnelle. A terme, il est prévu de renforcer les compétences des élus locaux en matière de culture, de transport, et d'aménagement du territoire, et dans l'enseignement supérieur. L'Assemblée pourrait, en outre, se voir accorder des prérogatives législatives étendues, échappant au contrôle du Palais-Bourbon⁴⁷. Le projet envisage notamment d'intégrer l'enseignement de la langue corse dans le cursus scolaire. Le texte, fruit d'un compromis⁴⁸, est adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 22 mai 2001. Durant l'été 2001, un nouvel accès de fièvre s'empare de l'île. Une quinzaine d'attentats - explosions, assassinats - sont perpétrés. Le processus suit néanmoins son cours. Après de multiples modifications, liées aux objections du Conseil

⁴⁶ En décembre 1999, Lionel Jospin reçoit à Matignon 28 élus corses, dont des nationalistes représentants de Corsica Nazione à l'Assemblée corse. C'est la première fois que des nationalistes sont officiellement invités à la discussion.

⁴⁷ Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'intérieur, démissionne du gouvernement car il refuse de cautionner toute dévolution - même partielle - du pouvoir législatif, estimant que l'unité de la République en serait menacée.

⁴⁸ Les nationalistes de Corsica Nazione, parmi lesquels Jean-Guy Talamoni, réclamaient la reconnaissance du « peuple corse » ainsi que l'amnistie générale des prisonniers. Ils n'ont pas obtenu gain de cause. Jamais, toutefois, la minorité indépendantiste n'aura autant pesé dans des discussions avec l'État français.

constitutionnel, la loi sur la Corse est promulguée par Jacques Chirac le 22 janvier 2002. Le texte censure le transfert des compétences législatives, mais précise que « la collectivité territoriale de Corse peut demander à être habilitée par le législateur à fixer des règles adaptées aux spécificités de l'île ».

3.5.2 Les enjeux du processus de Matignon

Sans prétendre à l'exhaustivité, les enjeux des nouveaux statuts sont les suivants :

- Simplification de l'organisation administrative : suppression des deux départements et mise en place d'une collectivité unique, à l'horizon 2004⁴⁹.
- Décentralisation de nouvelles compétences : cela concernera les champs de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de l'éducation, de la formation professionnelle, des sports, du tourisme, de la protection de l'environnement⁵⁰, de la gestion des ports et aéroports, des transports, avec les agents, les biens et les ressources qui sont transférés en conséquence.
- Adaptation des normes dans les domaines du règlement et de la loi ; évolution du statut fiscal⁵¹ ; insertion de l'enseignement de la langue corse dans les horaires normaux des écoles maternelles et primaires.

Ce statut du 22 janvier 2002, issu de longues discussions et qui donne à la Corse plusieurs longueurs d'avance en matière de décentralisation, ne résout sûrement pas tous les problèmes, mais est une étape importante pour le développement et l'emploi sur l'île.

De plus ce statut sert de précurseur à la réforme constitutionnelle conduite depuis l'automne 2002 par le gouvernement Raffarin. Cette nouvelle loi de décentralisation permettra aux collectivités territoriales d'exercer les compétences pour lesquelles elles sont le mieux placées. Ainsi, le transfert de pouvoir législatif, cher aux élus corses mais écarté dans les accords de Matignon, pourra être effectué dans un cadre juridique adapté.

⁴⁹ A la fin du mandat électif de l'actuelle Assemblée de Corse

⁵⁰ Les conditions spécifiques d'application de la loi Littoral de 1986 laissant craindre un « bétonnage » de la côte seront l'objet d'une vigilance particulière des députés.

⁵¹ il s'agit essentiellement de sortir du régime de fiscalité dérogatoire établi en 1801 en Corse, avec les « arrêtés Miot » qui supprimaient la sanction pour défaut de déclaration des droits de succession

Un long processus de dialogue entre le gouvernement français et les élus corses est en place sur de bonnes bases et permet d'être optimiste sur la résolution du « problème corse ».

La violence s'est considérablement réduite dans l'île, c'est-à-dire la violence politique. Si le texte est appliqué, à terme, à long terme peut-être, elle s'éteindra progressivement.

La violence en Corse est avant tout un mode de prise de parole politique, à l'encontre des autorités. A chaque négociation d'ailleurs, la partie de la mouvance nationaliste exclue du processus s'en est servi pour peser sur celui-ci. Dans l'immédiat, cette logique factionnelle du mouvement nationaliste se maintiendra ; mais dans la mesure où les accords de Matignon permettent de reconnaître la singularité de la communauté corse, et surtout, pour l'affirmer, de substituer à l'usage de la violence la langue et le droit, la violence peut être, espérons-le, condamnée à la marginalisation. C'est bien la fraction nationaliste dominante qui est associée au processus, et tous les élus de l'Assemblée de Corse, qui compte huit élus nationalistes sur un total de cinquante-et-un, sont partie prenante des négociations. Au sein de la mouvance nationaliste elle-même, l'unité actuelle perdurera en fonction de la réussite de ces accords.

Mais les nationalistes légaux contrôlent-ils l'usage de la violence clandestine ? Sans doute pas autant que la direction de l'ETA ou de l'IRA provisoire, beaucoup plus organisées et disciplinées. La violence s'est atomisée, à la suite de l'implosion du FLNC à la fin des années quatre-vingt : elle est conduite sur une base géographique, décentralisée, par des groupes parfois très peu nombreux, ce qui suffit toujours pour manier l'explosif...

Il s'agissait d'une violence politique, qui peut dégénérer en violence sociale : c'est peut-être d'ailleurs un des risques de la cessation complète de la violence clandestine. Certains acteurs clandestins auraient du mal à se réintroduire dans des circuits ordinaires, politiques ou économiques, ce qui pourrait créer un phénomène comparable, mais de moindre intensité, aux guérillas dégénérées, qu'on a observé par ailleurs, et qu'ils mèneraient pour leur propre compte. Les démonstrations clandestines nocturnes permettaient de créer le peuple corse, de lui donner vie, d'affronter le clan, etc. Or, à partir du moment où ses représentants assassinaient le peuple corse, en s'assassinant entre eux, leur légitimité s'est dégradée dans l'opinion. Et sont apparus d'autres mouvements, les femmes, le mouvement entrepreneurial, le

mouvement associatif, qui défendaient une logique beaucoup plus identitaire de travail, de construction, de réflexion etc., qui devient un référent dominant, qui attire et plaît. Il y a, sinon une démocratisation, le début d'un changement de culture à l'œuvre.

CONCLUSION

À partir des années 1960, les questions économiques et le développement de courants autonomistes et indépendantistes corses prirent une importance particulière. La région administrative de Corse puis deux départements distincts furent créés dans les années 1970. Mais la dépendance économique vis-à-vis du continent et l'abondance des capitaux étrangers sur le territoire corse, notamment, conduisirent les mouvements de revendications autonomistes et indépendantistes à s'engager dans des actions politiques mais aussi dans des actions armées.

Les gouvernements français successifs ont tenté de résoudre le « problème corse » que ce soit par la répression ou par le dialogue. En tout état de cause, la solution ne passe pas, comme certains ont pu le croire, par une simple question de maintien de l'ordre.

Dans ce sens, les statuts de 1982 puis de 1991, mais surtout le processus de Matignon initié en 1998 ont permis d'apaiser les tensions et de donner un réel espoir au « peuple corse ». La loi de décentralisation de mars 1982 attribua à la Corse un statut particulier, lui accordant notamment une assemblée de 61 conseillers.. Avec la loi Joxe, la Corse reçut des pouvoirs plus étendus que les autres régions : le Conseil exécutif régional devint un véritable organe de gouvernement quasi autonome couvrant les domaines économiques, sociaux et culturels. Dès lors, les élections régionales de mars 1992 mirent en évidence l'ampleur des mouvements autonomistes et les divergences dans leurs revendications. Désorganisées, les luttes indépendantistes dégénérent en luttes fratricides. Enfin, le processus de Matignon, précurseur de la nouvelle loi de décentralisation en cours de préparation, élargit encore les compétences de l'Assemblée territoriale. Toutefois, la violence ne peut disparaître complètement à court terme, certains nationalistes ne connaissant que la lutte armée pour s'affirmer. Il est alors nécessaire de se prémunir contre une dérive mafieuse.

Dans le livre « Pour solde de tout compte » édité en 2000, Jean-Michel Rossi et François Santoni reconnaissent l'échec de leur lutte : « La révolution culturelle que nous voulions accomplir, nous ne l'avons pas accomplie. Le goût des armes, la délinquance, le culte du voyou, toutes ces tares de la société corse que nous voulions gommer, la clandestinité n'a fait que les renforcer. L'ancienne caste politicienne et

féodale du clan, contre laquelle nous nous sommes battus, se porte bien et peut tranquillement se transformer en une caste affairiste, mieux adaptée au monde moderne. L'un des seuls points positifs du bilan de la lutte, paradoxalement, risque de profiter à cette nouvelle caste. La défense du patrimoine naturel, la lutte contre la bétonisation des côtes, ont sans aucun doute sauvé bien des sites, mais faute d'une victoire politique, les nationalistes n'ont fait que protéger ce que demain d'autres vont enfin pouvoir utiliser à leur profit. La victoire éphémère se transformera alors en défaite. (...) Nous plaidons pour la disparition des bandes armées. Si l'évolution institutionnelle se fait trop rapidement, comme il est à craindre que cela se produise, si une autonomie est octroyée demain, la Corse tombera entre les mains de la Mafia. Pour faire face à ce danger, d'aucuns préconisent le maintien d'une organisation politico-militaire forte, sans que cela empêche le milieu corse de se transformer progressivement en une véritable Mafia. Nous pensons qu'à ce stade il faut avoir le courage, en tant que citoyen, de dire à l'Etat qu'il lui incombe de faire le ménage, sauf à accepter le risque d'une véritable guerre civile entre Corses. »

ANNEXE 1 : Chronologie des événements d'Aleria au processus de Matignon

21 août 1975 : Un petit groupe d'hommes armés appartenant à l'ARC (Action régionaliste corse) occupe un domaine viticole appartenant à des rapatriés d'Algérie à Aleria (Haute-Corse) pour protester contre des escroqueries financières. Les forces de l'ordre déployées en grand nombre donnent l'assaut. La riposte des militants dirigés par Edmond Simeoni provoque la mort de 2 gendarmes mobiles. Les événements d'Aleria ouvrent un cycle de violences de plus de vingt ans, et un nouvel âge du nationalisme corse

5 mai 1976 : La première « nuit bleue » de 21 attentats en Corse et sur le continent marque l'apparition d'une nouvelle organisation, le FLNC.

17 juillet 1977 : l'Union du peuple corse (UPC) remplace l'ARC, dissoute après Aleria.

Mars 1978 : Apparition de FRANCIA, organisation antinationaliste proche du RPR et du SAC, qui veut « mater » le FLNC.

31 mai 1979 : nuit bleue à Paris, revendiquée par le FLNC.

Juin 1978 : Première vague d'arrestations au sein du FLNC à l'occasion de la visite en Corse du président de la République Valéry Giscard d'Estaing.

6-11 janvier 1980 : 3 membres du SAC-FRANCIA sont interceptés par des militants à Bastelica alors qu'ils s'apprêtent à enlever un responsable nationaliste. S'ensuivent des événements tragiques qui font 3 morts, dont un CRS, dans un climat insurrectionnel.

Mars 1980 : Création de la Consulte des comités nationalistes (CCN), à laquelle succéderont le MCA puis A Cuncolta, représentations publiques du FLNC.

16 avril 1981 : Un mort et 8 blessés par une explosion à l'aéroport d'Ajaccio peu après l'arrivée du président Valéry Giscard d'Estaing.

10 mai 1981 : Election de François Mitterrand à la présidence de la République. S'ensuit une décrispation et une trêve de l'organisation clandestine dues à la loi d'amnistie.

21 juillet 1981 : Adoption de la loi faisant de l'île une région décentralisée dotée d'une assemblée élue au suffrage universel.

8 août : Élections. L'Assemblée, ingouvernable, sera dissoute en août

Février 1982 : Au cours d'une action qualifiée par le FLNC de coup de semonce, un légionnaire est tué, un autre grièvement blessé lors d'une opération commando qui dérape.

2 mars 1982 : Loi sur le statut particulier de la Corse, préparée par Gaston Defferre, ministre de l'Intérieur, et assortie d'une amnistie portant y compris sur les crimes de sang : La Corse s'administre librement avec une Assemblée territoriale élue au suffrage universel.

19 août 1982 : Nuit bleue la plus violente de l'histoire de la Corse avec 99 attentats.

17 juin 1983 : Disparition de Guy Orsini, présentée comme une affaire politique imputée aux barbouzes. Une campagne sans précédent est alors lancée contre « l'État français assassin ».

13 septembre 1983 : le secrétaire général du département de Haute-Corse est assassiné par le FLNC.

Septembre 1983 : Le gouvernement dissout le FLNC et la CCN, qui est aussitôt remplacée par le MCA, mouvement corse pour l'autodétermination.

Juin 1984 : Un commando de 3 militants s'introduit dans la prison d'Ajaccio et exécute 2 truands convaincus d'avoir participé à l'enlèvement et l'assassinat de Guy Orsini.

19 août 1984 : Une violente nuit bleue (99 attentats) marque la fin de la trêve. 800 attentats en un an.

28 décembre 1984 : Création de l'« impôt révolutionnaire ».

Avril 1986 : Première cohabitation, Charles Pasqua devient ministre de l'Intérieur et promet à la Corse de terroriser les terroristes.

21 janvier 1987 : Le MCA est dissous en Conseil des ministres.

28 juin 1987 : Naissance de A Cuncolta nazionalista, vitrine légale du FLNC.

Mai 1988 : Réélection de François Mitterrand, retour d'une majorité relative de gauche à l'Assemblée nationale et nouvelle loi d'amnistie (votée le 10 juillet 1989). Préparation du nouveau statut pour la Corse sous l'égide de Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur.

18 juin 1988 : Assassinat de Paul Prudenti à Calvi par des membres du FLNC qui ont partie liée avec une bande de truands.

13 octobre 1988 : Assemblée de Corse : motion sur le « peuple corse ».

1989 : un décret présidentiel amnistie les nationalites.

Printemps 1989 : Grève de la fonction publique, la plus longue grève de l'histoire de la Corse (3 mois)

24 octobre 1989 : Pierre Poggioli, leader historique du FLNC dont il a démissionné un mois plus tôt (en fait, il en a été exclu), crée l'ANC, Accolta naziunale corsa. Resistanza, organisation clandestine, bras armé de l'ANC apparaîtra un an plus tard.

Août 1990 : Nouvelle crise au sein du FLNC. La majorité de la direction, autour d'Alain Orsini, s'oppose à la majorité de la base militante. Orsini et ses amis quittent le mouvement public A Cuncolta pour fonder le MPA, mouvement pour l'autodétermination.

26 novembre 1990 : Éclatement du FLNC clandestin. A Borgo se crée une nouvelle organisation clandestine, le FLNC Canal historique, proche de A Cuncolta. Par opposition, l'ancienne structure FLNC passée aux mains de militants du MPA devient le Canal habituel.

Janvier-février 1991 : Certains secteurs du Canal historique, notamment la Balagne, lancent une campagne d'envergure contre la spéculation financière et immobilière. Le Canal habituel et le MPA condamnent. Le climat est très tendu.

13 mai 1991 : « Statut Joxe », ministre de l'intérieur : loi sur le nouveau statut de la Corse, qui crée un gouvernement autonome.

29 mars 1992 : Les listes nationalistes obtiennent près de 25% des suffrages exprimés aux premières élections territoriales. La coalition Corsica Nazione, constituée sous l'égide de A Cuncolta et qui regroupe derrière Edmond Simeoni l'UPC (Union du peuple corse), l'ANC et les Verts corses, remporte une victoire éclatante à l'Assemblée de Corse.

Août 1992 : Jean Orsini est abattu à Calvi.

23 septembre 1992 : Le FLNC Canal habituel annonce l'abandon de la pratique de l'impôt révolutionnaire.

Mai 1993 : Deuxième cohabitation. Charles Pasqua, à nouveau ministre de l'Intérieur, entame des discussions avec les représentants du Canal historique.

1994-1995 : Intensification de la lutte entre militants nationalistes (guerre des clans entre nationalistes causant près d'un attentat par jour) se traduisant par la multiplication des assassinats, dont celle d'un des principaux dirigeants supposés du FLNC – Canal habituel, Pierre Albertini.

Décembre 1995 : Spectaculaire vague d'attentats contre les édifices publics dans toute la Corse revendiquée par le Canal historique.

11 janvier 1996 : Conférence de presse nocturne à Tralonca, en présence de 600 militants en armes. Le FLNC-Canal historique y annonce une trêve de 3 mois reconductible et présente ses revendications à quelques heures d'une visite du ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Debré. Polémique sur l'existence de négociations secrètes avec les nationalistes.

3 mars 1996 : Congrès du MPA à Ajaccio. Un groupe de militants fait scission et crée Corsica Viva. Le mouvement se dote le 5 mai d'un bras armé, le FLNC du 5 mai 1996.

1^{er} juillet 1996 : Pierre Lorenzi, responsable de la Cuncolta, est tué dans un attentat à la voiture piégée.

Septembre et octobre 1996 : Campagne d'attentats du FLNC Canal historique contre le Premier ministre, Alain Juppé, dont la mairie de Bordeaux est plastiquée le 5 octobre.

16 décembre 1996 : François Santoni est interpellé dans le cadre d'une plainte pour tentative d'extorsion de fonds.

26 décembre 1996 : Promulgation de la loi instituant une zone franche en Corse, statut comprenant notamment : l'exonération pour les entreprises, avec compensation de l'État, des parts départementale et régionale de la taxe professionnelle, et du quart de la part communale ; le transfert à la collectivité de Corse de 10 % du produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers consommés en Corse ; la possibilité d'établir une taxe sur les fournitures d'électricité.

Janvier 1997 : Interpellation de Jean-Michel Rossi et de plusieurs militants de Balagne.

29 janvier 1997 : Autodissolution du FLNC Canal habituel.

6 février 1998 : Assassinat à Ajaccio de Claude Érignac, préfet de la région Corse, qui avait été nommé en 1996 par Alain Juppé.

13 février 1998 : installation du nouveau préfet, Bernard Bonnet, qui annonce, dès avril, une opération « mains propres » dans l'île.

Mai 1998 : A Cuncolta nazionalista change de nom et devient A Cuncolta indipendentista.

Juin 1998 : Elargissement des pouvoirs de police du préfet de région Corse.

Septembre 1998 : François Santoni et Jean-Michel Rossi démissionnent de la Cuncilta.

1998 : Début du processus de Matignon (1998 à 2001)

14 mars 1999 : Élections territoriales en Corse, à la suite de l'annulation du scrutin de mars 1998 par le Conseil d'État. Succès pour Corsica Nazione.

20 avril 1999 : Incendie criminel détruisant la paillote « Chez Francis » de la Cala d'Orzu dans le golfe d'Ajaccio. Un gendarme du Groupe de pelotons de sécurité (GPS), unité créée en 1998 après l'assassinat du préfet Érignac, est blessé au cours de l'incendie.

5 mai 1999 : Mise en examen de Bernard Bonnet et de Gérard Pardini pour « complicité de destruction de biens par incendie en bande organisée ». Soupçonné d'avoir ordonné cet incendie, le préfet Bonnet est emprisonné. Il est libéré le 2 juillet.

15 mai 1999 : Plusieurs milliers de personnes manifestent à Ajaccio à l'appel de quatorze organisations nationalistes, pour demander une solution politique au problème corse.

21-22 mai 1999 : Arrestations dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat du préfet Érignac. Yvan Colonna, désigné comme l'assassin par plusieurs interpellés (qui assument et revendiquent l'acte), s'enfuit et affirme son innocence.

25 mai 1999 : Rejet à l'Assemblée nationale d'une motion de censure déposée par l'opposition contre la politique du gouvernement en Corse. Lionel Jospin affirme que la renonciation à la violence est un préalable à toute discussion sur le statut institutionnel de la Corse.

25 juin 1999 : Apparition d'une nouvelle organisation clandestine, Armata Corsa.

8 octobre 1999 : Apparition d'une nouvelle organisation clandestine, le Front patriote corse, qui revendiquera 6 attentats et 3 tentatives en Corse.

Novembre 1999 : Multiplication des attentats tout au long du mois.

25 novembre 1999 : Deux attentats contre des bâtiments publics (l'URSSAF et la Direction départementale de l'équipement) à Ajaccio font sept blessés.

26 novembre 1999 : Tous les groupes représentés à l'Assemblée de Corse dénoncent les attentats, cependant Jean-Guy Talamoni, chef de file des élus nationalistes, refuse d'en condamner les auteurs.

Le même jour : José Rossi, président (Démocratie libérale) de l'Assemblée de Corse demande au Premier ministre de réunir les élus de l'île pour un dialogue « sans préalable ».

26 et 27 novembre 1999 : Manifestations à Ajaccio pour dénoncer la violence

29 novembre 1999 : Création par les élus nationalistes d'une structure de coordination baptisée Unita rassemblant huit mouvements nationalistes qui adoptent une plate-forme pour une négociation politique avec « l'État français ».

30 novembre 1999 : A l'Assemblée nationale Lionel Jospin, Premier ministre, se déclare prêt à recevoir très rapidement l'ensemble des élus corses.

1er décembre 1999 : Les élus nationalistes de Corsica Nazione acceptent la proposition de rencontre formulée par le Premier ministre.

2 décembre 1999 : Le président de l'Assemblée de Corse, José Rossi, accepte à son tour les propositions de dialogue de Lionel Jospin.

13 décembre 1999 : Lancement du processus de discussions sur l'avenir de l'île. Lionel Jospin reçoit à Matignon 28 élus corses, dont des élus nationalistes ; il annonce un accord sur la méthode de travail et affirme qu'une prochaine réunion doit se tenir en février ou mars 2000.

23 décembre 1999 : Conférence de presse masquée de quatre organisations nationalistes corses (FLNC-Canal historique, FLNC du 5 mai, Fronte Ribellu, Clandestinu) annonçant un cessez-le-feu illimité.

7 janvier 2000 : Première réunion des élus de l'Assemblée de Corse pour définir les propositions à soumettre au gouvernement. José Rossi, président de l'Assemblée de Corse, propose un large transfert de compétences de l'État vers l'île au moyen d'une réforme de la Constitution.

8 février 2000 : A l'Assemblée nationale, Lionel Jospin évoque la possibilité d'une réforme constitutionnelle au terme du processus de dialogue engagé avec les élus corses, tout en affirmant que la question de l'amnistie des nationalistes corses condamnés « ne se pose pas aujourd'hui ».

10 juillet 2000 : Présentation par le gouvernement lors d'une réunion avec les élus corses d'un document d'orientation sur le futur statut de l'île, proposant notamment l'intégration de l'enseignement du corse dans l'enseignement primaire et pré-élémentaire, une simplification administrative, des transferts de compétence et

l'instauration pour l'Assemblée territoriale d'un pouvoir législatif partagé et encadré à titre expérimental.

20 juillet 2000 : Présentation par le gouvernement aux élus corses d'un plan en deux phases : une première phase, transitoire, permettrait à l'assemblée territoriale d'adapter les lois de façon limitée avec un contrôle a posteriori du Parlement, puis, à l'horizon 2004, elle disposerait, après une révision constitutionnelle, d'un pouvoir législatif plus étendu et non soumis à validation parlementaire.

27 juillet 2000 : Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, fait savoir qu'il se refuse à présenter au Parlement le projet de loi relatif au nouveau statut.

28 juillet 2000 : Approbation à une large majorité par l'Assemblée de Corse du plan gouvernemental (44 voix sur 51).

5 août 2000 : Revendication par les mouvements nationalistes réunis à Corte d'une amnistie générale et appel à l'unité du « mouvement national ».

7 août 2000 : Assassinat à L'Île-Rousse (Haute-Corse) de Jean-Michel Rossi, fondateur du FLNC et ancien dirigeant de la Cuncolta.

29 août 2000 : Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'Intérieur, donne sa démission, faisant de la renonciation à la violence un préalable à toute négociation et estimant que le processus en cours risque de conduire au démantèlement de l'État et au retour à « une France d'Ancien Régime ». Il est remplacé par Daniel Vaillant.

2 et 3 novembre 2000 : Visite en Corse de Daniel Vaillant, ministre de l'Intérieur, qui rencontre les élus locaux et présente devant l'Assemblée de Corse le projet de loi en préparation pour la période transitoire allant jusqu'à 2004 : renforcement des transferts de compétences dans les domaines de la culture, des transports et de l'enseignement supérieur, possibilité pour l'Assemblée de Corse d'adapter des dispositions législatives qui présenteraient des difficultés d'application liées aux spécificités de la Corse.

9 décembre 2000 : Avis positif de l'Assemblée de Corse (42 voix sur 51) sur l'avant-projet de loi modifiant le statut de la Corse, assorti de propositions d'amendements : souhait d'un transfert efficace et cohérent du pouvoir réglementaire, d'une affirmation de la « compétence de principe » de la collectivité territoriale de Corse dans certains secteurs (développement économique, tourisme, agriculture, environnement, culture) et d'une consultation populaire dans la deuxième phase de la réforme.

14 décembre 2000 : Au cours d'un journal télévisé, Jacques Chirac, président de la République, soutient certaines mesures proposées par le gouvernement, mais s'oppose à d'éventuels transferts de compétences législatives et réglementaires.

20 décembre 2000 : Communiqué du FLNC revendiquant des attentats commis du 2 au 4 décembre et se réservant le droit de rompre la trêve si les juges de la section antiterroriste poursuivent la « violence répressive ».

8 février 2001 : Le Conseil d'État émet un avis critique sur plusieurs points du projet gouvernemental concernant notamment la compétence d'adaptation réglementaire et législative donnée à l'Assemblée de Corse, l'enseignement de la langue corse et les dispositions relatives aux droits de succession.

Le gouvernement décide cependant de ne pas modifier son texte avant sa présentation en Conseil des ministres.

21 février 2001 : Un projet de loi inchangé est présenté en Conseil des ministres. Jacques Chirac réitère ses critiques.

11 mai 2001 : A Corte, puis le 13 dans les principales villes de Corse, des militants cagoulés et armés distribuent le journal clandestin U Ribellu pour célébrer le 25ème anniversaire de la création du FLNC.

13 mai 2001 : Réunion à l'Université de Corte de deux cents militants représentant 4 organisations nationalistes pour la création d'un nouveau parti baptisé Indipendenza. Les deux principales organisations nationalistes, A Cuncolta indipendista et Corsica viva regroupent leurs forces. L'objectif affirmé de la nouvelle organisation est de permettre au peuple corse de « reconquérir par le droit à l'autodétermination sa souveraineté pleine et entière ». Les principaux axes de son action porteraient sur « la corsisation des emplois, la réappropriation de la culture et la défense de l'environnement ».

15 mai 2001 : Début de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi sur la Corse.

L'ouverture du débat est marquée par le discours de l'ancien ministre de l'Intérieur Jean-Pierre Chevènement, qui, défendant une motion destinée au renvoi du texte sans débat, dénonce un « processus élaboré sans transparence, préfigurant une France éclatée ».

22 mai 2001 : Adoption du texte en première lecture à l'Assemblée nationale.

Les amendements votés aboutissent à un « texte équilibré » selon le ministre de l'Intérieur.

9 août 2001 : Prenant position dans la querelle sur l'amnistie suscitée par Alain Lipietz, candidat des Verts à l'élection présidentielle, le Premier ministre réaffirme qu'il n'y aura « jamais d'amnistie pour les assassins du préfet Érignac ».

17 août 2001 : Assassinat à Monacia-d'Aullène (Corse-du-Sud) de François Santoni, chef présumé d'Armata Corsa, un peu plus d'un an après celui de Jean-Michel Rossi.

28 septembre 2001 : Les élus nationalistes corses de Corsica Nazione suspendent leur soutien au processus de Matignon, à la suite d'arrestations multiples dans le cadre de l'enquête sur l'assassinat de Jean-Michel Rossi.

7 novembre 2001 : A l'appui des travaux de sa Commission spéciale, le Sénat adopte 160 amendements au projet de loi voté par l'Assemblée.

18 décembre 2001 : Vote du texte en seconde lecture à l'Assemblée nationale : 249 voix pour, 229 contre, 48 abstentions. Parallèlement aux débats nourris sur les articles-phare (1 et 12), vote du Plan exceptionnel d'investissements (PEI), qui prévoit d'injecter de 1, 83 à 1,98 milliards d'euros dans l'économie corse sur quinze ans.

17 janvier 2002 : Saisi par les parlementaires de l'opposition, le Conseil constitutionnel censure l'alinéa 4 de l'article 1 de la loi, qui permettait le transfert expérimental de compétences législatives à l'Assemblée de Corse. Rejoignant le Sénat sur l'article 7, le Conseil demande que le caractère facultatif de l'enseignement de la langue corse soit expressément indiqué.

22 janvier 2002 : Le Président de la République, Jacques Chirac, promulgue la loi sur la Corse. Se félicitant que l'île « reste pleinement ancrée dans la République », il se prononce contre la violence : « nos concitoyens corses et leurs élus (...) sauront saisir la chance de retrouver les voies du progrès dans cet espace national, européen et méditerranéen qui est le leur ».

ANNEXE 2 : Les principales organisations nationalistes

A Cuncolta Indipendista

Principale formation nationaliste, se présentant comme l'héritière historique du FLNC fondé en 1976. Jusqu'en 1998 était connue sous le nom de A Cuncolta Naziunalista, considérée comme la vitrine légale du FLNC-Canal historique. Jean-Guy Talamoni, chef de file des élus nationalistes à l'Assemblée de Corse, appartient à cette formation. Fait partie des formations à l'initiative d'une tentative de création d'un « parti unitaire indépendantiste ». Membre de la fédération Unita constituée en novembre 1999, puis du parti unitaire indépendantiste Indipendenza fondé à Corte le 13 mai 2001.

A Cuncolta Naziunalista

Apparaît en 1987, considérée comme la façade légale de l'ex-FNLC, puis du FLNC-Canal historique à partir de 1990. Devient A Cuncolta Indipendista en 1998.

Accolta Naziunale Corsa (ANC)

Naît en 1989 d'une scission de A Cuncolta Naziunalista, dont elle critiquait les méthodes autoritaires. Une des rares organisations corses à vouloir se situer clairement à gauche. S'est progressivement rapprochée du bloc MPA/ FLNC-Canal habituel. On considère Resistenza comme son pendant clandestin. Dirigée par Pierre Pioggioli, ancien chef du FLNC. Membre de la fédération Unita constituée en novembre 1999.

Armata Corsa

Apparaît en juin 1999. Groupement qui a revendiqué plusieurs attentats, présenté comme proche de François Santoni, ancien dirigeant de A Cuncolta.

Corsica Nazione

Coalition électorale constituée à l'origine pour les élections à l'Assemblée de Corse de 1992, elle est aujourd'hui largement dominée par A Cuncolta. L'ANC et l'UPC ont quitté cette structure dès 1993. Partie prenante de la fédération Unita constituée en novembre 1999.

Corsica Viva

Créée en 1995 par des groupes dissidents de l'ANC (Accolta Naziunale Corsa) et du MPA (Mouvement pour l'autodétermination). Est considérée comme l'organisation

nationaliste la plus importante après A Cuncolta Indipendista. Plusieurs formations de moindre envergure se sont rassemblées autour d'elle. Le « FNLC du 5 mai 1996 » serait son pendant clandestin. Composante de la fédération Unita constituée en novembre 1999, s'est ralliée à son ancien rival A Cuncolta Indipendista dans Indipendenza le 13 mai 2001.

FLNC (Front de libération nationale de la Corse)

Première structure clandestine apparue en 1976 après les événements d'Aleria. Officiellement dissous par le gouvernement en 1983, le FLNC poursuit son activité jusqu'en 1990 (on parle alors de l'« ex-FLNC »), date à laquelle il se scinde en trois branches : le « Canal habituel » considéré comme le bras armé du MPA (Mouvement pour l'autodétermination), le « Canal historique » considéré comme la branche militaire de A Cuncolta Naziunalista, et Resistenza ; aile clandestine de Accolta Naziunale.

FLNC (du 5 mai 1996)

Né en 1996 du regroupement de scissionnistes du FLNC-Canal habituel et de Resistenza, est considéré comme le bras armé de Corsica Viva.

FLNC-Canal habituel

Bras armé du MPA (Mouvement pour l'autodétermination), est né en 1990 de l'éclatement de l'ex-FLNC sur la question de l'attitude à adopter vis-à-vis des propositions de Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, pour un nouveau statut de l'île. A annoncé sa dissolution le 29 janvier 1997.

FLNC-Canal historique

Considéé comme la branche armée de A Cuncolta Indipendista, est né en 1990 de l'éclatement de l'ex-FLNC.

Front armé révolutionnaire corse (FARC)

Organisation qui s'était manifestée par plusieurs attentats en 1992-1993 puis n'avait plus revendiqué d'action violente. Réapparaît à la fin de 1999 pour déclarer son soutien au « processus de paix ».

Fronte Patriotu Corsu

S'est constitué en 1999 et s'est immédiatement manifesté par une série d'attentats à l'explosif. A lancé un appel à la trêve en janvier 2000.

Fronte Ribellu

Serait l'expression de dissidents du FLNC-Canal historique. A revendiqué plusieurs attentats et a régulièrement dénoncé « l'affairisme » de certains élus locaux.

Mouvement pour l'autodétermination (MPA)

Issu d'une scission de A Cuncolta Naziunalista, en 1990, il est considéré comme la vitrine légale du FLNC-Canal habituel. Considérablement affaibli par les affrontements entre nationalistes de 1994-1996, il a vu l'essentiel de ses militants rejoindre Corsica Viva lors de sa création en 1995, et s'est dissous en 1997.

Partitu per Indipendenza

Groupe de militants issus de A Cuncolta, implanté essentiellement en Corse-du-Sud, se réclamant de positions radicales. Membre de la fédération Unita constituée en novembre 1999.

Resistenza

Considéré comme le bras armé de Accolta Naziunale Corsa.

Union du peuple corse (UPC)

Mouvement autonomiste refusant le recours à la violence. Fondé par les frères Simeoni, qui avaient été les initiateurs du mouvement à l'époque d'Aleria. Aujourd'hui dirigé par François Alfonsi, il est engagé dans un processus de fusion avec l'organisation Scelta Nova.

Unita

Regroupement en novembre 1999 dans une fédération informelle de neuf organisations nationalistes, dans le but de parler d'une seule voix lors des négociations avec le gouvernement. Quatre de ces organisations, principalement A Cuncolta Indipendista et Corsica Viva (avec Associu per a Suvranita et U Cullettivu Naziunale), engagées dans un processus visant à la création d'un « parti unitaire indépendantiste », ont constitué Indipendenza le 13 mai à Corte – deux jours avant l'ouverture des débats à l'Assemblée nationale, mais sans lien avec le processus de Maignon selon les nationalistes.

ANNEXE 3 : Les personnalités corses

François Santoni, la fin d'un homme qui se voulait libre

Ancien homme fort du FLNC-Canal historique, François Santoni est assassiné en août 2001. Dans son ouvrage Contre-Enquête sur trois assassinats, il avait dénoncé les dérives mafieuses des mouvements indépendantistes et désignait Charles Pieri, responsable d'A Cuncolta independentista, comme le commanditaire du meurtre de son ami Jean-Michel Rossi en 2000. Charles Pieri, son ancien compagnon d'armes, était devenu sa bête noire. François Santoni reprochait notamment à ce dernier de l'avoir écarté du processus de réunification des nationalistes, alors qu'il était incarcéré, entre 1996 et 1998.

Arrêté en 1996, dans le cadre d'une affaire de racket, celui qui fut l'un des interlocuteurs du ministre de l'intérieur Charles Pasqua est emprisonné pendant près de deux ans. En 1998, il démissionne du bloc A Cuncolta independentista et affirme vouloir se tenir à l'écart de l'activisme politique. Son discours appelle alors à l'arrêt des violences sur l'île. Cet autonomiste est toutefois considéré comme le fondateur en 1999 d'Armata corsa, mouvement clandestin engagé dans des règlements de comptes avec le banditisme.

José Rossi, un stratège libéral

Président de l'Assemblée territoriale corse depuis 1998, José Rossi (Démocratie libérale) fut l'un des négociateurs des accords de Matignon. Agé de 58 ans, il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et docteur en droit (université Paris II). Ancien chargé de cours à Paris II, il entame sa carrière politique en 1972, en intégrant le cabinet de Joseph Fontanet, alors ministre du travail. Dès 1973, il est élu au conseil général, puis il prend la présidence en 1985 de la Corse-du-Sud. Ministre de l'industrie dans le gouvernement Balladur (1994-1995), José Rossi est député de Corse-du-Sud entre 1988 et 2002. Ancien président du groupe DL à l'Assemblée nationale, il perd son siège au Palais-Bourbon en juin 2002. Accusé par les libéraux d'avoir joué le jeu des indépendantistes au cours du processus de Matignon, il est aussi sévèrement critiqué par les nationalistes pour sa frilosité politique.

« Un débat permanent oppose en France les jacobins aux girondins. Nous sommes aujourd'hui en Corse au cœur d'un débat franco-français », explique-t-il. « Que l'on

cesse d'agiter l'épouvantail de l'indépendance ! » En 1999, il a pourtant été l'initiateur d'une motion demandant le transfert du pouvoir législatif à l'Assemblée corse.

Jean-Guy Talamoni, le nationaliste fédérateur et novateur

Porte-parole de Corsica Nazione et membre de l'Assemblée corse, Jean-Guy Talamoni souhaite incarner un nationalisme nouveau, présentable et responsable. A 42 ans, ce conseiller municipal bastiais aime rappeler qu'il ne se « considère pas comme Français ».

Issu d'une famille de sympathisants autonomistes, il adhère dès 1976 à l'Union des lycéens corses, le syndicat nationaliste de la jeunesse. Il poursuit des études de droit à l'université d'Aix-en-Provence. Dans les années 90, il devient membre de l'exécutif de A Cuncolta, chargé du secteur droit et institutions. Elu en 1992 à l'Assemblée corse sous la bannière Corsica Nazione, coalition électorale aujourd'hui largement dominée par A Cuncolta, il affirme n'être « ni de droite, ni de gauche, mais Corse ». Sous la houlette de José Rossi, il y devient président de la commission des affaires européennes, tribune dont il use avec habileté.

En février 1998, après l'assassinat du préfet Erignac, il condamne « l'acte, mais pas ses auteurs ». Il devient l'un des négociateurs des accords de Matignon, parvenant à éclipser José Rossi. Particulièrement attaché à la défense de la langue corse, Jean-Guy Talamoni a fait du regroupement des prisonniers son cheval de bataille. Il a rompu son soutien au processus de Matignon en 2001, suite à l'arrestation de militants nationalistes, mais affirme : « Je connaîtrai l'indépendance de mon vivant ».

Emile Zuccarelli, un républicain de gauche

Proche de Jean-Pierre Chevènement, Emile Zuccarelli (Parti radical de gauche) appartient à l'une des grandes familles radicales de Corse. Son fief est Bastia, où il succède en 1989 à son père Jean, maire depuis 1968. Tête de liste de la gauche plurielle aux élections territoriales de 1998, ce polytechnicien de 56 ans a été ministre des postes et télécommunications dans le gouvernement de Pierre Bérégovoy (1992-1993) puis ministre de la fonction publique de Lionel Jospin (1997-2000). Contraint à la démission en raison de son désaccord avec la politique menée en Corse, il défend « une République unie, solidaire et laïque ».

Grande figure de la gauche corse, M. Zuccarelli fut l'un des adversaires du processus de Matignon. Il considère « la condamnation de toute violence de la part de ceux avec qui l'on discute » comme un préalable nécessaire. Il dénonce aussi « une mécanique extrêmement dangereuse pour la Corse, et même pour l'ensemble du pays ». Hostile, au nom de l'unité de la République, à toute reconnaissance du « peuple corse », il a sauvé in extremis son siège de député en juin 2002.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- ALESSANDRI Pantaleon, Indépendantiste corse. Mémoire d'un franc-tireur, Ed. Calmann-Lévy, février 2002
- ANDREANI J.L., Comprendre la Corse, collection Le Monde-Folio actuel, Ed. Gallimard, 1999
- ANTONETTI P., Histoire de la Corse, Ed. Laffont
- BERNABEU-CASANOVA Emmanuel, SIMEONI Edmond, Le nationalisme corse : genèse, succès et échec (suivi d'un entretien avec le leader autonomiste Edmond Simeoni), Ed. L'Harmattan, 1997
- BRIQUET Jean-Louis, La tradition en mouvement : clientélisme et politique en Corse, Ed. Belin, 1997
- BROUSSARD Robert, Mémoire T.2 (le dossier corse,...), Ed. Plon, 1998
- CASTA Ange, La parabole corse : rencontre avec l'identité, Ed. Albiana, 1995
- CETTINA Nathalie, L'antiterrorisme en question : de l'attentat de la rue Marbeuf aux affaires corses, Ed. Michalon
- COLONNA D'ISTRIA Robert, La Corse au XXe siècle : histoire des heurs et des malheurs d'une province française, Ed. France-Empire, 1997
- CRETTEZ Xavier, La question corse, Ed. Complexe, 1999
- DIECKHOFF Alain, La nation dans tous ses états : les identités nationales en mouvement, Ed. Flammarion, 2000
- ETTORI F., Histoire de la Corse, Ed. Privat
- GIL José, La Corse entre la liberté et la terreur, Ed. La Différence, 1991
- GIUDICI Nicolas, Le problème corse, Ed ; Milan, 1998
- IRASTORZA Pascal, Le guêpier corse : de l'assassinat du préfet Érignac à l'arrestation du préfet Bonnet, Ed. Fayard, 1999
- POGGIOLI Pierre, Journal de bord d'un nationaliste corse, Ed. de l'Aube, 1996
- ROSSI Jean-Michel, SANTONI François, Pour solde de tout compte : Les nationalistes corses parlent, Entretiens avec Guy BENHAMOU journaliste de Libération, Ed. Denoël, 2000

SANTINI Jean-Pierre, Front de libération nationale de la Corse : de l'ombre à la lumière, Ed. L'Harmattan, 2000

ARTICLES

LACOSTE Yves, Nationalismes régionaux en Europe, Revue Hérodote n°95, 1999, p162

ROCARD Michel, Jacobins, ne tuez pas la paix !, Journal Le Monde, 31.08.00

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1 PREMIERE PARTIE : HISTOIRE DE LA CORSE	5
1.1. <u>Du préneolithique à Rome</u>	5
1.2. <u>De Rome à Gênes</u>	5
1.3. <u>De Gênes à Sampiero Corso</u>	6
1.4. <u>Pascal Paoli, le père de la Corse moderne</u>	7
1.5. <u>La Corse aux XIXe et XXe siècles</u>	8
2 DEUXIEME PARTIE : LE NATIONALISME CORSE	10
2.1 <u>Les facteurs généraux déterminants</u>	10
2.1.1 Le facteur économique	10
2.1.1.1 Le manque d'infrastructures	10
2.1.1.2 Une économie peu développée	11
2.1.1.3 L'Etat, acteur tardif du développement économique	12
2.1.2 Le facteur démographique	12
2.1.3 La famille clef de voûte de la société corse	13
2.1.4 Un clientélisme adaptable à tout système	14
2.1.5 Les intérêts stratégiques	14
2.2 <u>Les origines du nationalisme corse</u>	15
2.3 <u>L'État français et le nationalisme corse depuis 1980</u>	17
2.4 <u>La nébuleuse nationaliste</u>	18
2.4.1 La guerre des clans	18
2.4.2 Le nationalisme corse et la violence	19
2.4.3 L'argent sale des nationalistes	20
	52

2.4.4	Un exemple : le football convoité	21
2.5	<u>Les principaux litiges, sources de revendications des nationalistes</u>	22
2.5.1	Le problème de la langue	22
2.5.2	Le problème des prisonniers	23
2.5.3	La loi littoral	23
3	TROISIEME PARTIE : PERSPECTIVES	25
3.1	<u>Perspectives de développement économique</u>	25
3.2	<u>La jeunesse corse</u>	26
3.3	<u>La Corse et l'indépendance</u>	27
3.4	<u>Un défi pour la France</u>	28
3.5	<u>Le processus de Matignon</u>	28
3.5.1	Les racines du processus de dialogue	28
3.5.2	Les enjeux du processus de Matignon	30
	CONCLUSION	33
	ANNEXE 1 : CHRONOLOGIE DES EVENEMENTS D'ALERIA AU PROCESSUS DE MATIGNON	35
	ANNEXE 2 : LES PRINCIPALES ORGANISATIONS NATIONALISTES	44
	ANNEXE 3 : LES PERSONNALITES CORSES	47
	BIBLIOGRAPHIE	50